

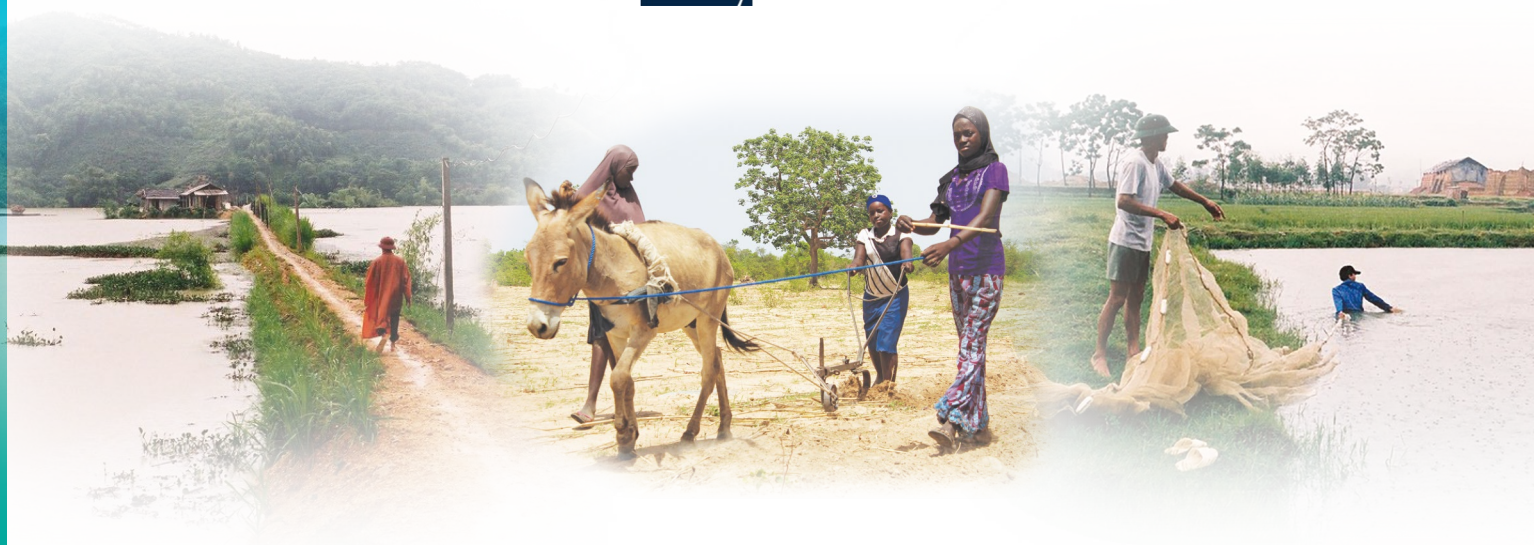
Comité technique

« Foncier et Développement »

Faibles résultats de l'agro-business et résilience des systèmes agraires locaux

Étude comparée République du Congo-Gabon

MÉLANIE FAVROT



Avertissement

Ce rapport de recherche a bénéficié du soutien financier du Comité technique « Foncier & développement » de la coopération française (CTFD), sur le guichet « Production de connaissances et d'informations » du projet multipays « Appui à l'élaboration des politiques foncières » financé par l'Agence française de développement (AFD).

Réunissant experts, chercheurs, opérateurs et responsables de la coopération française, le Comité technique « Foncier et développement » est un groupe de réflexion qui apporte, depuis 1996, un appui à la coopération française en termes de stratégie et de supervision d'actions sur le foncier, en réseau avec de nombreux acteurs français et internationaux. Depuis 2006, il met en œuvre le projet « Appui à l'élaboration des politiques foncières » qui vise à :

- ▷ favoriser la production et la diffusion de connaissances pour faciliter les débats et une meilleure compréhension des problématiques foncières par les acteurs des politiques foncières dans leur diversité ;
- ▷ alimenter les choix de politiques dans les pays et contribuer aux débats internationaux par la production de cadres d'analyse et de références partagées (supports pédagogiques, fiches pays, notes de synthèse, etc.) ;
- ▷ soutenir les acteurs stratégiques des réformes à différentes échelles et appuyer la construction de références à différents niveaux dans plusieurs pays.

Pour répondre au besoin de production de connaissances opérationnelles, le guichet « Production de connaissances et d'informations » a été mis en place pour financer des études réalisées par des étudiants encadrés par des institutions ayant une expertise reconnue en matière de foncier et étant en mesure de leur apporter l'encadrement nécessaire pour assurer une bonne qualité du travail produit.

Les meilleurs rapports issus de ces études sont disponibles sur le portail « Foncier et développement » à l'adresse suivante :

<http://www.foncier-developpement.fr/collection/rapports-de-recherche/>

Les analyses et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs, leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et les positionnements de l'AFD ou de ses organisations partenaires.

Autrice :

- ▷ Favrot Mélanie, docteure en géographie, chercheuse associée à l'université de Picardie Jules-Verne (UR Habiter le Monde).
Contact : m.favrot@gmail.com

Relecteurs :

- ▷ Jérémy Bourgoïn (Cirad)
- ▷ Anne Bouhali (UPJV-Habiter le Monde)
- ▷ Hubert Cochet (Agroparitech)

Référence pour citation :

Favrot, M. (2024), *Faibles résultats de l'agrobusiness et résilience des systèmes agraires locaux, étude comparée République du Congo-Gabon*. Collection Recherche. Paris, Comité technique « Foncier & développement » (AFD-MEAE).

Cette étude a été réalisée en 2021 (enquêtes principales de terrain) et l'analyse s'est prolongée jusqu'à sa publication en 2024.



Ce travail est sous licence Creative Commons CC-BY-ND

Pour voir une copie de cette licence, visitez le site : <http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/>

Maquettage : Philippe Laura et Hélène Gay

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 6 |
| 1. Contexte de l'étude | 6 |
| 2. Question de recherche : intérêt de la comparaison | 7 |
| 3. Méthodologie | 7 |
| 3.1. État de l'art, revue de presse et littérature grise | 7 |
| 3.2. Suivi de l'évolution de l'ancrage territorial des firmes étrangères par géolocalisation | 8 |
| 3.3. Une recherche empirique | 10 |
| PARTIE 1 - INSUFFISANCE DE LA PRODUCTION LOCALE, LE CHOIX GUIDÉ DE L'AGRO-INDUSTRIE ÉTRANGÈRE | 12 |
| 1. Une production locale insuffisante | 14 |
| 2. Le poids de la rente pétrolière dans l'économie et le fonctionnement des États | 19 |
| 2.1. De la dépendance de la rente | 19 |
| 2.2. Des États néo-patrimoniaux | 20 |
| 2.3. Le secteur public, premier employeur de ces pays | 21 |
| 3. Une grande partie de la population rurale vit de l'agriculture | 22 |
| 4. Libéralisation des économies pour garantir l'accès aux financements des bailleurs | 23 |
| 5. Législations foncières au Congo et au Gabon : entre réforme libérale classique et maintien immuable du droit napoléonien | 24 |
| PARTIE 2 - IMPLANTATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES D'AGROBUSINESS ÉTRANGÈRES | 30 |
| 1. Une arrivée relativement importante d'investisseurs agro-industriels au Congo | 30 |
| 1.1. Observations de vues Google Earth diachroniques sur les deux entreprises de palmiers à huile Atama et Eco Oil Énergie dans le Nord Congo | 32 |
| 1.2. Évolution des investisseurs étrangers dans l'agriculture dans le Sud Congo | 36 |
| 2. Un opérateur majoritaire dans le secteur agricole au Gabon : Olam | 40 |
| 2.1. Le programme « Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés » (Graine) | 41 |
| 2.2. Deux échecs | 42 |

| | |
|--|-----------|
| PARTIE 3 - RÉSILIENCE DES SYSTÈMES LOCAUX | 44 |
| 1. Deux pays au secteur agricole peu soutenu, mais où une agriculture familiale persiste | 44 |
| 2. Le soutien sur le long terme fonctionne | 47 |
| 2.1. Au Congo, le cas d'AgriCongo à Pointe-Noire | 47 |
| 2.2. Au Gabon, le cas de l'Institut gabonais d'appui au développement près de Libreville | 50 |
| 3. Investissements des élites, pour quelle réussite ? | 52 |
| 3.1. Projet individuel de cacaoculture au Nord Congo | 52 |
| 3.2. Des élites gabonaises tournées vers l'agroécologie | 57 |
| CONCLUSION | 61 |
| RECOMMANDATIONS | 63 |
| BIBLIOGRAPHIE | 64 |

ACRONYMES

| | |
|-----------|---|
| AEF | Afrique équatoriale française |
| AFD | Agence française de développement |
| AFDB | Groupe de la Banque africaine de développement |
| BM | Banque mondiale |
| CAF | Coût assurance et fret |
| CAFI | Initiative pour la forêt d'Afrique centrale |
| CORAF | Congolaise de raffinage |
| CTFD | Comité technique « Foncier & développement » |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GRAINE | Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés |
| IGAD | Institut gabonais d'appui au développement |
| ITIE | Initiative pour la transparence dans les industries extractives |
| IPHD | <i>International Partnership for Human Development</i> |
| PADEC | Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité |
| PCT | Parti congolais du travail |
| PDAC | Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PNAT | Plan national d'affectation des terres |
| POS | Plan d'occupation des sols |
| PSGE | Plan stratégique Gabon émergent |
| RGPH | Recensement général de la population et de l'habitation |
| RGPL | Recensement général de la population et des logements |
| SACO | Société agricole du Congo |
| SARPD Oil | Société africaine de recherche pétrolière et distribution |
| SGMP | Société des grands moulins du phare |
| SNPC | Société nationale des pétroles du Congo |
| SOTRADER | Société gabonaise de transformation agricole et de développement rural |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UPJV | Université Picardie Jules-Verne |

INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Cette recherche fait suite aux travaux menés lors de ma thèse de géographie soutenue en juillet 2019 et intitulée : *Les investissements étrangers dans l'agrobusiness en Afrique : accaparements fonciers ou facteurs de développement ? Les paradoxes de la République du Congo*¹. Cette thèse, consacrée aux investissements étrangers dans l'agriculture congolaise, interrogeait la stratégie d'agrobusiness, norme des institutions internationales, comme moyen d'accéder à l'autosuffisance alimentaire et de contribuer au développement rural à travers des études de cas empiriques en République du Congo. Au sein de la catégorie des investisseurs privés, le travail de thèse a montré qu'il existait une diversité des types d'investisseurs étrangers dans l'agriculture au Congo. Le choix des cas étudiés s'était porté sur les entreprises entrées en production lors du premier séjour de terrain (en 2014). Finalement, plusieurs d'entre elles s'apparentent à des cas d'école :

- ▷ les cultures de rentes dans le nord du pays, huile de palme et cacaoculture, induisent une transition forestière de la forêt primaire du bassin du Congo (Gillet *et al.*, 2016) ;
- ▷ la vitrine de la ferme présidentielle renvoie à la figure du « big man » développée par Médard (1992) et s'insère dans la réflexion sur l'État néo-patrimonial ;
- ▷ d'autres initiatives impliquant des organisations multilatérales et leurs financements (Banque mondiale, Programme alimentaire mondial, etc.), renvoient enfin aux injonctions concernant la diversification agricole et la prévention des risques alimentaires.

Malgré les réformes et les grands travaux, les cas suivis dans la thèse ont souffert des mêmes facteurs limitant leur développement que les compagnies concessionnaires coloniales (Coquery-Vidrovitch, 1972) ou les fermes, ranchs et plantations d'État après l'indépendance (Guichaoua, 1989) : problèmes d'infrastructures, de transports, mais aussi d'accès aux réseaux, aux intrants, à une main-d'œuvre qualifiée et à des marchés faciles d'accès pour écouler les productions. Toutefois, la seule résolution de ces problèmes n'aurait pas permis à ces projets d'attendre leurs objectifs. Certes, il s'agit de difficultés bien réelles, mais l'échec de ce modèle de développement ne saurait se limiter à ces seuls facteurs. La cause profonde réside dans la conception même de ces projets. Les coûts de production sont supérieurs au prix de revient. Il est ainsi difficile de croire à la rentabilité de ces projets. De plus, le faible peuplement des campagnes a servi à légitimer depuis des décennies l'abandon de l'aménagement des zones rurales, engendrant un manque d'infrastructures, de main-d'œuvre qualifiée, de services publics décentralisés qui constituent également des facteurs de vulnérabilité pour les entreprises agro-industrielles suivies. Les cas des investisseurs agro-industriels au Congo permettent de souligner l'échec de ces modèles et leurs effets pervers lorsqu'ils sont implantés hors des foyers de peuplement et sans interaction avec les sociétés rurales. Ils confortent l'analyse selon laquelle le sous-peuplement, le sous-

1. Favrot, M. 2019. *Les investissements étrangers dans l'agrobusiness en Afrique : accaparements fonciers ou facteurs de développement ? Les paradoxes de la République du Congo*. Thèse de doctorat, Lped, Aix-Marseille, France.

équipement et la mauvaise connexion entre les territoires freinent les potentiels d'intensification agricole et donc le développement. Désormais, après des constats d'échec de ce type de modèle tirés de nombreuses études de cas et de rapports (Lay *et al.*, 2021), les institutions se tournent vers d'autres modèles d'agriculture pour permettre d'accéder à la sécurité alimentaire. Les politiques publiques des deux pays doivent donc s'adapter à ces nouvelles recommandations. À partir de ces conclusions, l'intérêt réside désormais dans l'actualisation et l'élargissement de l'analyse, à la fois des structures agraires locales décrites par Leplaideur et Moustier (1991) en République du Congo, mais aussi des processus politiques développés par le Gabon voisin pour renforcer sa sécurité alimentaire.

2. QUESTION DE RECHERCHE : INTÉRÊT DE LA COMPARAISON

La République du Congo et le Gabon réunissent des caractéristiques communes concernant leur sécurité alimentaire et combinent tous deux : un faible peuplement rural, un déclin de leur secteur agricole, un exode rural qui s'accroît, un accès à la rente pétrolière depuis le milieu des années 1970 et une économie dirigée. L'ensemble de ces éléments conjugués ont « déstructuré » l'agriculture paysanne (Guichaoua, 1989), systématiquement délaissée par les politiques agricoles et foncières au profit des investissements privés.

Ces choix politiques, favorisant le secteur privé de l'agro-industrie pour assurer l'autosuffisance alimentaire des populations s'expliquent par le respect de certaines normes, fixées par les institutions internationales. En effet, celles-ci conditionnent l'octroi des financements au respect de ces normes, conduisant ainsi à une uniformisation des stratégies (Janin, 2018). Pour ces institutions, l'accès à la sécurité alimentaire passe notamment par les investissements étrangers « à grande échelle ». Pour encourager la venue de ce type d'investisseurs, les pays doivent mettre en place un environnement propice : politiques incitatives d'exonérations fiscales et de loyers faibles, ainsi que des outils de « sécurisation » des investissements tels que les titres fonciers.

Dans ce contexte, l'objectif ici est de comparer les réformes agrofoncières et les différentes dynamiques des systèmes agraires à visée d'autosuffisance alimentaire mises en place par la République du Congo et le Gabon depuis une décennie, leur territorialisation et leurs impacts sur les acteurs et territoires concernés. En effet, conformément aux recommandations des bailleurs de fonds, les deux gouvernements ont, chacun à leur manière, facilité l'accès à la terre aux grands investisseurs étrangers dans des territoires ciblés.

La première partie de ce rapport visera à montrer comment les caractéristiques similaires des deux États, à la fois économiques, mais aussi celles des territoires ruraux, ont justifié des politiques agricoles en conformité avec les recommandations internationales prévoyant l'attraction d'investisseurs étrangers. La seconde partie reviendra ensuite sur des cas d'études d'investisseurs étrangers dans chacun des deux pays. Enfin, la dernière partie abordera la résilience de l'agriculture familiale, longtemps délaissée par les politiques agricoles, avec à la fois les agricultures périurbaines et les investissements des élites.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. État de l'art, revue de presse et littérature grise

En République du Congo, une revue de presse a été menée selon une recherche par mots clés : « agriculture, alimentation, coopération, investissement, foncier » dans les archives en ligne du

journal national *Les dépêches de Brazzaville*. Comme le souligne la géographe M. Joncheray (2013), les informations issues de ce journal, crédité par le pouvoir, sont soumises à caution. Disposant d'importants moyens et d'un site web mettant en ligne les archives quotidiennes², il sert de publicité aux politiques menées dans le pays. Sa consultation est intéressante car il recense les informations officielles concernant l'arrivée de nouveaux investisseurs dans l'agriculture, l'évolution de la législation foncière, les programmes agricoles nationaux ou menés par des associations, etc. Les objectifs du gouvernement et des institutions internationales y tiennent une place prépondérante (Favrot, 2019), comme le montre la une présentée dans l'annexe 1. Cette consultation a permis de suivre les évolutions récentes dans le contexte post-conflit de la récente guerre au Congo, mais aussi dans le contexte post-pandémie et pendant le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a eu des conséquences sur les prix des denrées alimentaires importées présentes sur les marchés (Douniama, 2022).

Pour le Gabon, la revue de littérature a permis de prendre connaissance de la législation foncière et de sa plus lente évolution depuis les indépendances, ainsi que du contexte national concernant l'approvisionnement alimentaire, l'agriculture nationale et leur organisation, ainsi que les enjeux récents liés à l'actualité (voir exemple en annexe 2). Contrairement à la République du Congo, la revue de la presse nationale n'a pu être menée sur le quotidien *L'Union* avec la même méthodologie, car chaque numéro n'est pas téléchargeable³, une approche par mots clés a été menée directement sur le site en ligne.

Pour les deux pays, l'accès aux rapports de certaines institutions nationales ou internationales et la consultation de travaux scientifiques d'universitaires nationaux n'a été possible que sur place. D'importantes données et analyses empiriques ont donc été récoltées lors des séjours de terrain.

3.2. Suivi de l'évolution de l'ancrage territorial des firmes étrangères par géolocalisation

Les séjours de terrain ont été préparés à partir des données de localisation des entreprises étrangères d'agro-business en République du Congo issues du travail de thèse⁴ et d'images satellites. L'observation d'images satellites via Google Earth pro et une cartographie diachronique ont permis de mettre en évidence l'évolution de l'ancrage territorial de ces firmes. Ces observations, préalables aux séjours de terrain ont permis de préparer les entretiens comme le montre l'exemple dans l'encadré suivant. Elles ont été réalisées uniquement pour les cas dont les localisations étaient connues en République du Congo et en fonction de la qualité des images disponibles au moment de la préparation du terrain (soit pour les entreprises Todi Rivers Farm, Atama et Eco Oil).

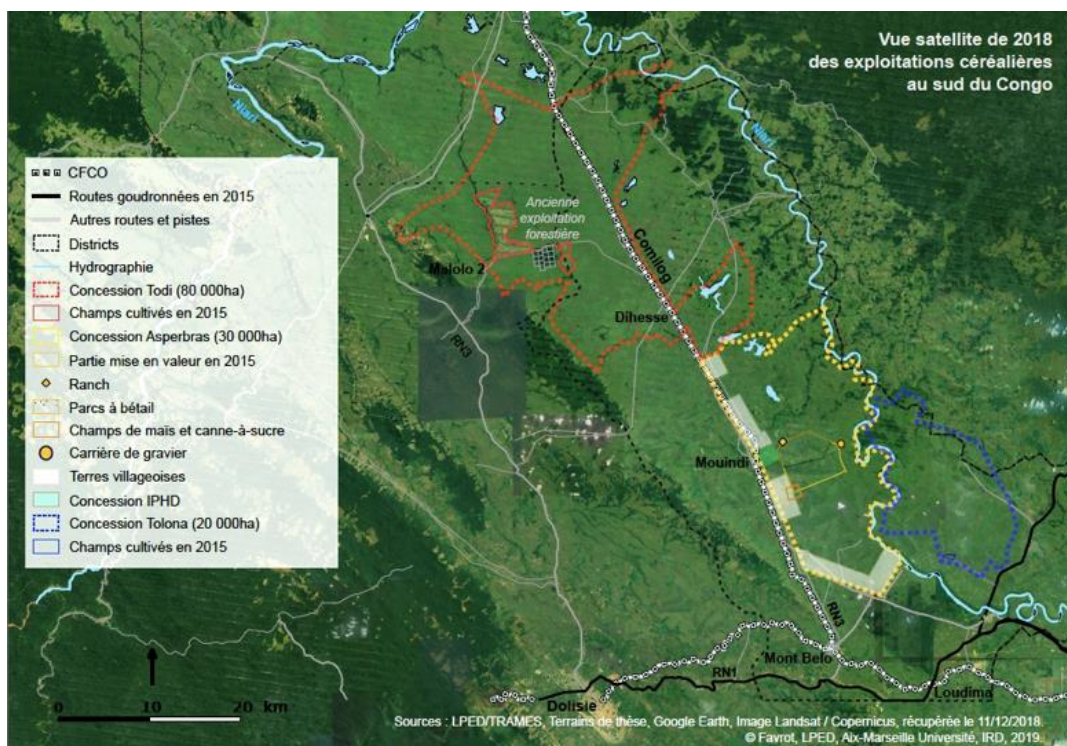
2. <http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr/>, consultées de mai 2021 à novembre 2022.

3. Il est possible de télécharger chaque article à partir de sa date de publication. Il doit donc avoir été identifié au préalable grâce à la recherche par mot clés directement sur le site de *L'Union* : www.union.sonapresse.com/, consulté de mai 2021 à novembre 2022.

4. Dans la thèse, l'échantillon d'entreprises étudiées servant de base pour cette étude dans sa partie congolaise comprenait toutes les entreprises étrangères entrées en production en 2013 et dont la concession excédait 10 000 hectares, afin de suivre leur évolution en 2014 et en 2015.

Encadré 1 - Préparation du terrain par observation d'images satellites de la société Todi Rivers Farm implantée dans le sud du Congo depuis 2010

Carte 1 - Vue satellite de l'implantation des céréaliers dans la vallée du Niari



Cette carte représente les concessions des trois principaux investisseurs étrangers devant développer la céréaliculture dans le sud de la République du Congo : Todi Rivers Farm, Tolona et Asperbras. Todi ayant été la première à obtenir sa concession, c'est elle qui servira d'exemple pour montrer l'intérêt de la comparaison d'images satellites diachroniques.

Carte 2 - Série de vues satellites de la concession de Todi



Sur ces images, les évolutions ont été cerclées de bleu. Il apparaît entre 2012 et 2015 que les superficies cultivées ont d'abord fortement augmenté sur certaines parcelles. Puis la comparaison entre l'image de 2015 et celle de 2019 montre l'abandon de certaines de ces parcelles, tandis qu'une partie de la concession originale octroyée aux fermiers en 2010 est visiblement mise en valeur en bas à droite de l'image de 2019 alors qu'elle ne l'était pas aux dates précédentes. Cette observation a donc permis d'orienter les questions sur le terrain, éclairant à la fois les positions du gouvernement concernant la concession et l'évolution des entreprises étrangères de céréaliculture ayant investi au Congo. N'ayant jamais été exploitée, cette partie de la concession avait été récupérée par le ministère de l'Agriculture, comme le permet une disposition prévue dans les contrats d'autorisation express d'occuper fournis par l'État (Favrot, 2019), et a été concédée à une autre entreprise qui l'a exploitée.

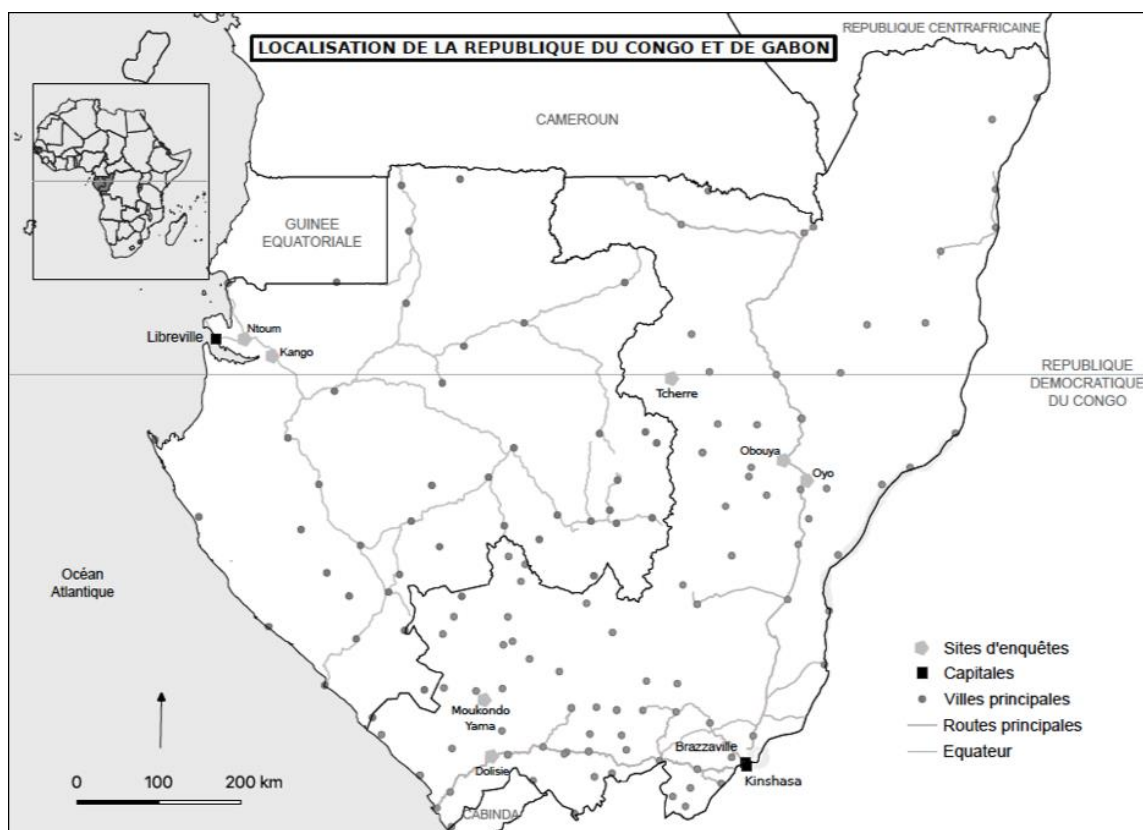
3.3. Une recherche empirique

Cette recherche s'appuie sur un travail empirique. Deux séjours de terrain ont été réalisés : un premier uniquement en République du Congo entre juin et juillet 2021 et un second entre la République du Congo et le Gabon d'octobre à novembre 2021 (voir détail dans les annexes 3 et 4). Le terrain gabonais était exploratoire⁵. Des entretiens de type « papier crayon », des discussions informelles, des visites et des observations de sites et d'exploitations ont été menés avec les différents acteurs impliqués dans les systèmes agraires locaux et internationaux dans les deux pays (institutionnels nationaux et internationaux, représentants de la société civile, agriculteurs locaux, agro-industriels étrangers, transporteurs, importateurs, semi-grossistes, vendeuses sur les marchés). En dehors des critères mentionnés pour la sélection des entreprises étudiées, les visites d'exploitations n'ont pas été choisies selon des critères spécifiques, mais ont été

5. D'une durée initialement prévue de deux semaines, le terrain a été amputé d'une semaine en raison d'une contamination au Covid et d'une mise en quarantaine le temps d'obtenir un test RT-PCR négatif.

déterminées par les opportunités qui se présentaient sur place au fur et à mesure des entretiens, en fonction de la présence et de la disponibilité des acteurs sur le terrain et des contraintes de distances et de trajet dans le temps imparti.

Carte 3 - Localisation de la République du Congo et du Gabon



PARTIE 1 - INSUFFISANCE DE LA PRODUCTION LOCALE, LE CHOIX GUIDÉ DE L'AGRO-INDUSTRIE ÉTRANGÈRE

La République du Congo et le Gabon, voisins géographiquement, présentent des caractéristiques structurelles communes qui invitent à la comparaison.

Du point de vue économique, ce sont des pays rentiers, leur économie était principalement fondée sur l'exportation du bois jusque dans les années 1970, des décennies durant lesquelles ces pays ont accédé à la rente pétrolière. Cela les a notamment conduits à délaisser davantage le secteur agricole, confié à l'agro-industrie au détriment de l'agriculture familiale.

Les deux pays disposent également d'une démographie relativement atypique au sein du continent avec une population peu nombreuse, historiquement urbanisée, et des densités rurales faibles comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 - Aperçu démographique du Congo et du Gabon⁶

| Pays | Superficie (milliers de km ²) | Population mi-2019 (millions) | Projection population 2050 (millions) | Urbanisation (%) |
|-------|---|-------------------------------|---------------------------------------|------------------|
| Congo | 342 | 5,4 | 11,0 | 66,9 |
| Gabon | 268 | 2,2 | 3,8 | 89,4 |

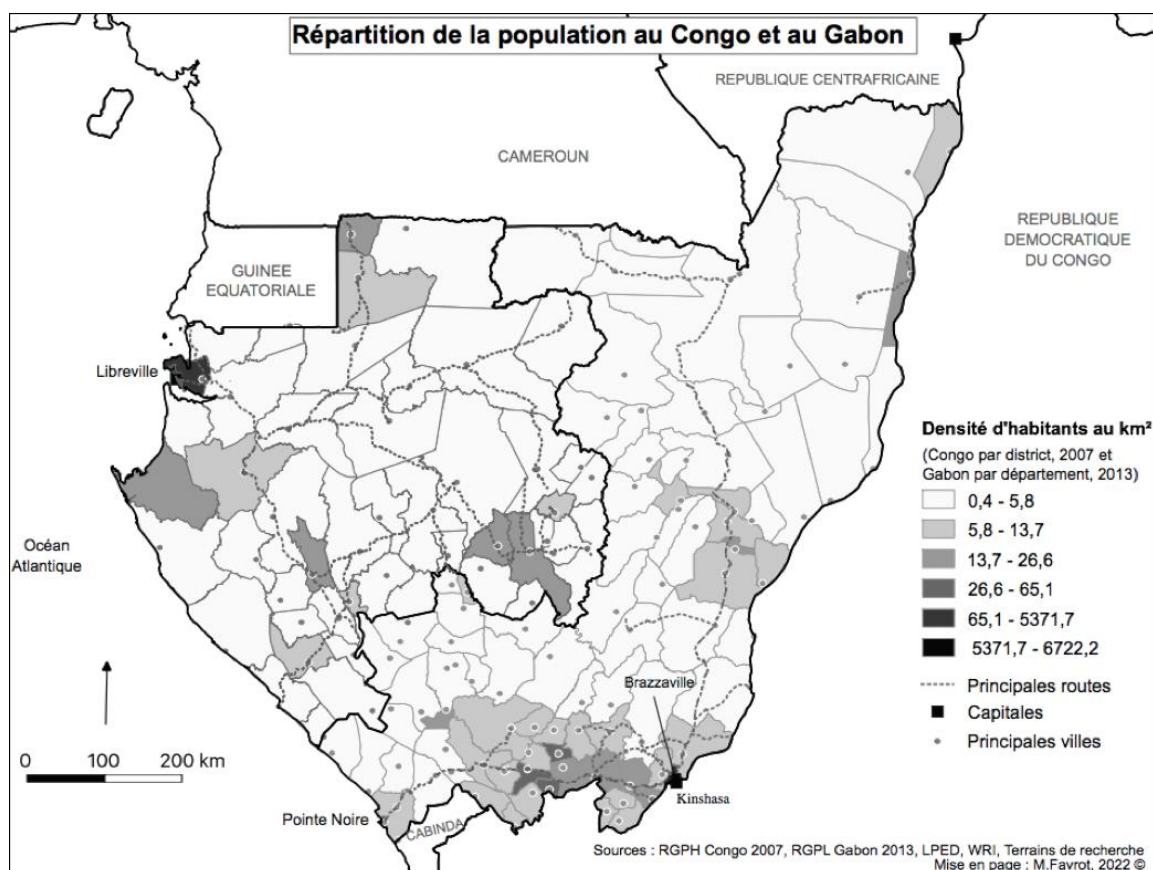
Dans les deux pays, les données de population sont rares et difficilement accessibles, notamment en raison des enjeux politiques liés aux données démographiques, particulièrement en République du Congo (Favrot & Dorier, 2018). Pour autant, il existe des données du recensement national de population relativement récentes : en 2007 pour le Congo et 2013 pour le Gabon, qui établissent respectivement une population de 3 697 490 habitants et de 1 802 728 habitants. Une carte de la répartition de la population par district au Congo et par département au Gabon issue de ces données a été réalisée (voir carte 4 ci-dessous). Celle-ci montre un important déséquilibre démographique dans les deux pays, avec de très faibles densités de peuplement rural, la majorité des districts/départements⁷ ayant une densité inférieure à 6 habitants par kilomètre carré. La population est très inégalement distribuée, concentrée dans quelques chefs-lieux et aux abords des voies de communication. Au Congo, la population est essentiellement concentrée dans les deux métropoles du pays, la capitale politique Brazzaville et la capitale économique Pointe-Noire (port et pétrole offshore) ainsi que le long des voies de communication qui les relient. Au Gabon, selon le même schéma, ce sont les villes littorales formant le triangle urbain entre la capitale Libreville, Port-Gentil et Lambaréné ainsi que les axes les reliant désigné comme Gabon « lumineux », qui concentrent la population (Pottier *et al.*, 2017). Ces villes historiquement peuplées sont des archétypes de créations d'origine coloniale. Elles ont aspiré les populations de zones rurales qui ont été regroupées par quartier selon des critères ethno-régionaux. Ces

6. Sources des données du tableau : Gilles Pison (2019).

7. Le district est le terme désignant l'échelon territorial au Congo, tandis que celui de département désigne celui employé au Gabon, ce sont les entités représentées sur la carte 4.

déséquilibres du peuplement sont des problématiques centrales car l'asymétrie de densité, sujette à de nombreuses études et interprétations politiques, s'inscrit depuis les années soixante dans les débats sur l'histoire et les facteurs de développement des deux pays (Favrot & Dorier, 2018 ; Pottier *et al.*, 2017 et Vennetier, 1963).

Carte 4 - Répartition de la population au Congo et au Gabon⁸



Cette particularité démographique, davantage accentuée au Gabon, a systématiquement servi à justifier l'abandon des zones rurales. Celles-ci sont souvent enclavées, rarement électrifiées, avec peu de points d'eau facilement accessibles. Les routes sont peu entretenues, les écoles insuffisamment dotées en enseignants, comme les centres de soin en personnel médical, de même que l'ensemble des institutions régaliennes de proximité, et l'exode rural s'est accentué depuis les années 1960.

Un ensemble de facteurs historiques a conduit à une diminution du nombre d'actifs agricoles en zone rurale et, plus largement, à la déstructuration de la paysannerie rurale (Favrot & Dorier, 2016). La République du Congo se distingue par ses séries de conflits dans ses zones productives (Favrot & Dorier, 2016), tandis que, depuis son indépendance, le Gabon n'a pas eu à y faire face. Pour autant, son secteur agricole ne se porte pas mieux.

8. Source des données de populations pour le Congo : RGPH 2007 ; pour le Gabon : RGPL 2013.

Depuis des décennies, la combinaison de ces éléments (l'important exode rural historique, la diminution du nombre d'actifs agricoles et une augmentation de la population qui se situe principalement en zone urbaine) a rendu ces deux pays fortement dépendants des importations alimentaires. Deux principaux systèmes alimentaires se distinguent : d'une part la production nationale et, d'autre part, les importations.

1. UNE PRODUCTION LOCALE INSUFFISANTE

Les deux pays importent massivement des denrées alimentaires : le Gabon importe pour 550 milliards de francs CFA (FCFA) de denrées alimentaires par an (Ecofin Agro, 2020), et le Congo entre 500 et 700 milliards de FCFA selon les années (République du Congo, 2022a). Mais ces importations de denrées alimentaires ne sont pas égales selon les types de produits et il convient de se pencher sur les régimes alimentaires pour comprendre à la fois les importations et les orientations agricoles des gouvernements.

La diète congolaise est décrite par différents chercheurs et notamment par Berton-Ofoueme (2017). Elle repose principalement sur le manioc dont les tubercules et les feuilles sont consommés. La préparation du tubercule est longue parce que la variété cultivée au Congo contient une grande concentration d'acide cyanhydrique, toxique. Le manioc doit donc être plongé plusieurs jours dans l'eau (étape du rouissage) avant d'être transformé en farine « fofou », ou cuit dans une feuille à l'étouffée pour la préparation du « pain » de manioc (qui porte diverses dénominations selon les régions). Il est pauvre en apport protéique. L'alimentation rurale quotidienne se compose généralement de manioc préparé, accompagné d'une sauce à base de légumes feuilles (koko, feuille de manioc, amarante, morelle, etc.) et de condiments (piment, tomate, oignon, ciboule, persil, gombo, etc.). Elle repose principalement sur les systèmes alimentaires locaux. En vivrier, deux pays voisins importants producteurs de denrées alimentaires complètent les productions nationales : le Cameroun est le principal fournisseur du Gabon tandis que la République du Congo importe beaucoup de denrées alimentaires à la fois de la République démocratique du Congo et du Cameroun.

Planche photographique 1 - Diètes congolaises et gabonaises



En haut, deux tables avec plats classiques congolais accompagnés de plantain, fufou, haricots et riz ; en bas à gauche un bouillon de poisson ; en bas à droite, brochette de poisson et riz à Libreville.

En ville, le quart du budget alimentaire mensuel était alloué dans les années 1990 à l'achat des ingrédients nécessaires à la réalisation des sauces, tandis que le poisson et la viande n'entraient dans la composition des repas qu'en début de mois, le dimanche ou pour les fêtes (Ofouémé-Berton, Kassa & Gaye, 1991, cité par Leplaideur & Moustier, 1994). En dehors de la viande « de brousse » issue de la chasse, la plupart des protéines consommées en ville proviennent des filières d'importation. Comme le soulignent Nkounkou & Temple (2021) au Congo, « *le déficit en productions animales [est] très élevé pour la viande de volaille (99 % de la consommation sont importés), la viande bovine (99 %), la viande porcine (89 %), le lait et les produits laitiers (99 %), et les produits halieutiques (40 %)* ». En effet, depuis les années 1980, au Congo comme au Gabon, les importations de protéines surgelées n'ont cessé d'augmenter, notamment la viande de volaille et les produits halieutiques (Favrot, 2019 ; Tsamoye, 2016).

Encadré 2 - Itinéraire des protéines de Pointe-Noire à Brazzaville

La filière d'importation de protéine a pu être étudiée sur le terrain à Brazzaville et Pointe-Noire grâce à des entretiens avec les importateurs, qui sont également grossistes et semi-grossistes, ainsi qu'avec les vendeuses lors des visites sur les marchés.

Carte 5 - Localisation des sites visités en lien avec la filière d'importation de protéines

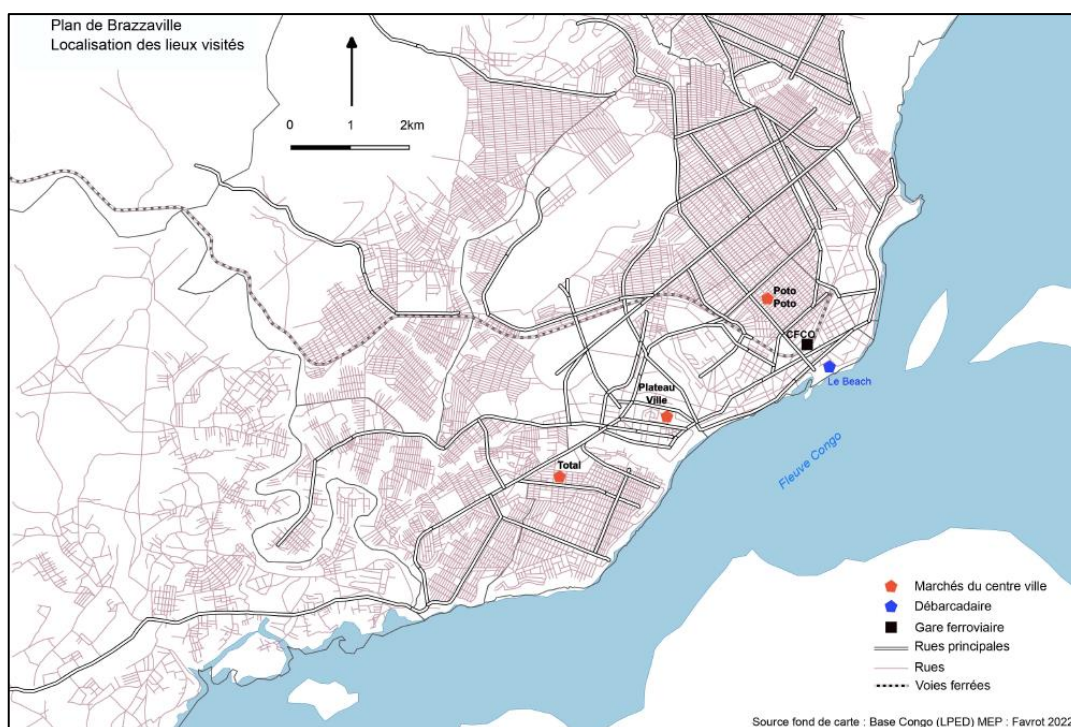


Planche photographique 2 - Itinéraire des cuisses de poulets congelées à Brazzaville

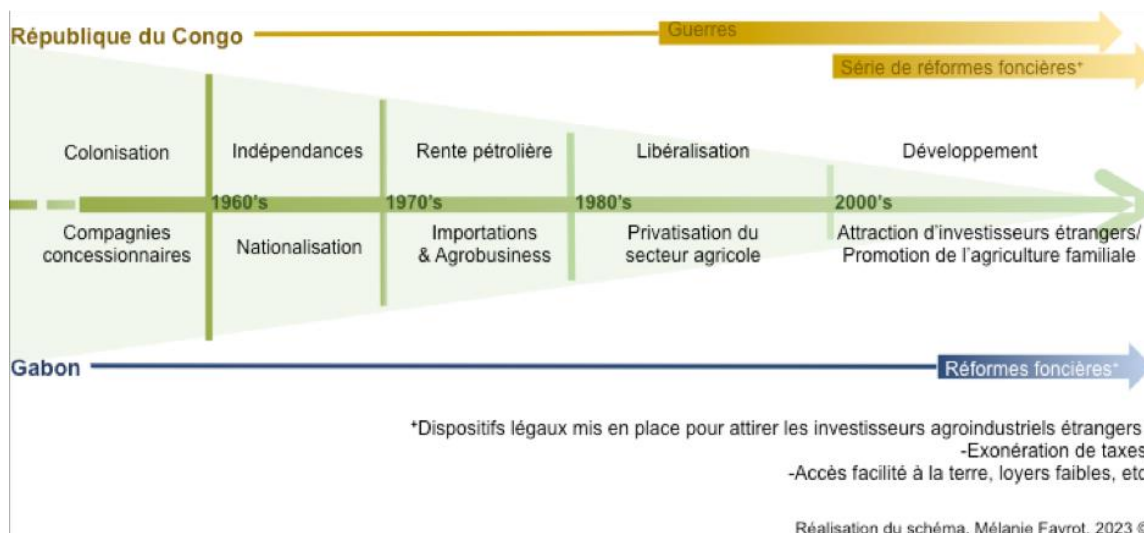


À gauche, vendeuses de cuisses de poulets décongelées au marché Total (15 juin 2021). À droite, près du Beach à Brazzaville, déchargement du camion en provenance de Pointe-Noire de cartons de cuisses de poulets congelées importées pour les magasins de grossistes de la rue Jean Dard à proximité du marché Total (18 juin 2021).

Les importations de viande et de poisson forment une « filière capitaliste » (Moustier & Pages, 1997) qui est principalement le fait d'entrepreneurs étrangers s'approvisionnant dans le monde entier. Les rencontres avec les traders spécialisés se déroulent à Dubaï ou en Allemagne et les importateurs choisissent des produits selon des offres coût, assurance et fret (CAF). Étant considérés comme des produits de première nécessité, la taxe à l'importation est de 8,5 % et, pour encadrer les prix, les marges sont imposées par le gouvernement et ne peuvent excéder 7 %. Pour les consommateurs, ces produits ne sont pas soumis à la TVA (Parlement de la République du Congo, 2021).

En matière de politiques agricoles, les stratégies des deux pays ont évolué et de grandes périodes peuvent être identifiées (voir figure 1 ci-dessous).

Figure 1 - Frise illustrant les stratégies agricoles depuis la colonisation



Sur cette frise figurent les périodes présentant des similarités entre les deux pays. Apparaissent également les compagnies concessionnaires sous la période coloniale qui ont ensuite été nationalisées. Cela a favorisé le modèle de l'agriculture dite « moderne/industrielle » malgré l'incapacité de ces compagnies à produire et à mettre en valeur les territoires immenses qui leur sont alors concédés. Ces politiques agricoles, tournées vers l'agro-industrie et ses techniques modernes dès les années 1970, renvoyant au mythe de la « modernité efficace » (Leplaideur et Moustier 1991), ont ainsi favorisé le passage du paysannat au salariat déshumanisant les campagnes (Guichaoua, 1989 ; Bekale B'Eyeghe, 2013). Au Gabon, les entreprises agro-industrielles étaient des sociétés anonymes à participation publique jusqu'à la période des ajustements structurels, période durant laquelle certaines ont cessé leurs activités et d'autres ont été privatisées, ce qui a soulevé des questions légitimes liées au contrôle du territoire par des sociétés privées, comme au temps de la colonisation :

« Les filières agro-industrielles constituent une parcelle du pouvoir politique. Les dirigeants de ces entreprises sont de fait des "hommes politiques" qui épaulent la stratégie des gouvernants. Ce sont là de puissants instruments légitimant le pouvoir et renforçant son autorité. Ces entreprises sont également des instruments d'aménagement du territoire, de régulation économique et sociale, capables de canaliser les revendications liées au chômage. Privatiser ces blocs agro-industriels, c'est faire accepter que l'État puisse mourir politiquement dans ces zones où il n'y a qu'une grande entreprise pour une province entière. » (Nguema, 2005).

Seule la République du Congo a connu une série de guerres dans ses régions agricoles à partir des années 1993, ce qui a fortement influencé son secteur agricole, les régions particulièrement productives ayant été les plus touchées (Joncheray, 2013), tandis que le Gabon n'a pas connu de tels événements. Un des éléments communs aux deux pays ayant fortement influencé leur politique agricole réside dans la découverte de gisements de pétrole et les débuts de la rente pétrolière. Cela a profondément marqué leurs stratégies politiques, tant en matière de politiques agricoles que dans celles de l'approvisionnement, juste avant les ajustements structurels des bailleurs de fonds qui leur ont imposé une libéralisation de l'ensemble des secteurs économiques.

2. LE POIDS DE LA RENTE PÉTROLIÈRE DANS L'ÉCONOMIE ET LE FONCTIONNEMENT DES ÉTATS

La République du Congo et le Gabon ont une économie de rente : les extractions et exportations pétrolières et forestières sont leurs principales sources de revenus. Leurs économies sont fragiles du fait de leur dépendance à cette rente, car soumises aux cours du baril. Les deux pays se retrouvent systématiquement en difficulté lorsque les cours du baril de brut baissent, comme le soulignent les dernières perspectives économiques pour l'Afrique publiées par pays par le Groupe de la Banque africaine de développement (AFDB) :

« La République du Congo reste en récession économique après la mauvaise performance du secteur pétrolier, due à la chute de la production et des prix mondiaux du pétrole. Ainsi en 2020, la croissance économique congolaise s'est encore une fois dégradée de 6,8 %, après avoir perdu 0,6 % en 2019. Après la chute des prix du pétrole, le Congo, comme tous les pays de l'Organisation des pays producteurs de pétrole, a revu à la baisse l'objectif de sa production annuelle de 140 millions de barils à 110. »⁹

Tandis qu'au Gabon, *« le PIB réel s'est contracté de 2,7 % en 2020, après une croissance de 3,9 % en 2019 – reflétant une baisse de 21 % de la production nationale de pétrole, une chute des prix du pétrole et un ralentissement de l'activité du secteur non pétrolier résultant des mesures visant à contenir la propagation de la COVID-19. »¹⁰*

Cette dépendance vis-à-vis de la rente pétrolière a des conséquences sur les autres secteurs d'activités, qui se contractent lorsque les cours baissent. Les deux pays sont alors obligés de se tourner vers l'extérieur et souscrivent des prêts. Lors de notre terrain en 2021, les cours du baril étaient repartis à la hausse et les mesures de restrictions liées à la COVID-19 avaient pour la plupart été levées.

2.1. De la dépendance de la rente

Les secteurs pétrolier et forestier sont pour l'essentiel aux mains de multinationales (comme Total ou Olam). La répartition de la rente tirée des revenus issus des produits forestiers et pétroliers fait l'objet de débats et de négociations de la part des institutions internationales et des organisations de la société civile qui réclament plus de transparence (Rosellini, 2006).

D'autre part, la dépendance vis-à-vis de la rente pétrolière a mis en lumière les rapports de force entre les bailleurs de fonds et l'État. Au Congo, pendant la période d'opulence qui correspondait à un cours élevé du baril (notamment durant la décennie des années 2000), une politique de grands travaux et de recherche d'investisseurs avait été mise en place par l'« État bâtisseur ». Mais la chute brutale des cours en 2015 a révélé, sous la pression du FMI¹¹, les détournements des années précédentes, et le surendettement du pays a déclenché une « restauration autoritaire »¹² de l'État congolais (Favrot, 2019). C'est bien à la fois le partage des revenus issus

9. Les données semblent avoir été faites sur l'exercice 2020. <https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/congo/congo-economic-outlook>.

10. <https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/gabon/gabon-economic-outlook>.

11. Le FMI a stoppé ses financements en mars 2017 en raison de l'explosion récente de la dette congolaise, triplée depuis 2010 pour atteindre 110 % du PIB en 2019 (Tshikuma, 2019). Le prêt octroyé en 2019 n'avait été que partiellement décaissé pour cause de non-respect des conditions d'octroi.

12. Ce concept a été développé par J-F. Bayart (1990), puis repris par Allal & Vennetzel (2017) et Yengo (2016).

de cette rente et la dépendance vis-à-vis de cette rente lors des périodes creuses qui posent question.

2.2. Des États néo-patrimoniaux

Au Congo comme au Gabon, le pouvoir est aux mains des mêmes familles depuis les années 1970¹³. Ces familles dirigent deux pétro-États¹⁴ voisins d'Afrique centrale, qualifiées de clans au Congo et de dynastie au Gabon, et sont à la tête des principales entreprises nationales. Au Congo, c'est par exemple le cas du fils du président de la République, Denis Christel Sassou Nguesso, qui a été directeur adjoint de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), député de la circonscription d'Oyo, membre du bureau politique du PCT et administrateur général de la CORAF, l'unique raffinerie du pays (Yengo, 2016), puis nommé en juin 2021 ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

« Fort de cette mainmise sur les ressources pétrolières, la redistribution des prébendes s'est étendue aux autres segments familiaux qui ont ainsi bénéficié des marchés de l'État, et des parts dans tous les secteurs d'activité où prospèrent les affaires (sécurité privée, transport aérien, grands travaux, bâtiment, hôtellerie, transactions immobilières, téléphonie mobile, eau, etc.). » (Yengo, 2016)

Au Gabon, Ali Bongo a été élu président de la République en 2009 suite au décès de son père Omar Bongo. Pour Atenga (2003), l'État gabonais est *« un État rentier qui a fonctionné durant des années sur la prédation des ressources au profit de sa classe dirigeante, munificente et dispendieuse, et autour duquel s'est développé un capitalisme parasitaire qui n'a guère permis d'améliorer les conditions de vie des populations, loin de là »*. En 2016, malgré des contestations sur la régularité du déroulement des élections, Ali Bongo a été réélu, tout comme son homologue congolais Denis Sassou Nguesso.

La proximité des deux pays ainsi que leur mode de gouvernance s'illustrent à travers les relations entre les sphères politiques, familiales, amicales, militaires et économiques comme le soulignent Bernault et Tonda (2009) :

« Ces logiques d'influence sont à la fois territorialisées et déterritorialisées : le camp De Gaulle est mitoyen de l'immense domaine présidentiel dénommé Oyo, en référence au village congolais de Denis Sassou Nguesso, dont la fille fut l'épouse d'Omar Bongo. Ce lieu résume ainsi les intrications caractéristiques de la Françafrique en Afrique centrale : un mélange de relations politiques, familiales, amicales, militaires, économiques (l'immensité du domaine traduisant la puissance économique des possédants) qui montre aussi, par le nom qu'il porte, qu'un morceau du territoire et du pouvoir congolais est patrimonialisé à Libreville. »

13. Au Gabon, la famille Bongo est à la tête du pays depuis 1973 et au Congo, Denis Sassou Nguesso dirige le pays depuis 1979, avec une alternance démocratique de 1992 à 1997 sous Pascal Lissouba dont le mandat a été interrompu par une guerre (Joncheray, 2013).

14. Selon la définition de Ricardo Soares de Oliveira citée par François Gaulme (Gaulme, 2018) : *« un pétro-État est caractérisé par le renforcement d'un pouvoir étatique régulant à la fois les domaines politique, économique et social ; phase initiale de boom économique appuyé sur la construction, le para-étatique et les services. »*

Du fait de la perméabilité entre sphère politique (publique) et économique (privée), les deux pays illustrent bien le concept d'« État néo-patrimonial » développé par Médard (1990) autant que celui de la « politique du ventre » développé par Bayart (1990), selon lesquels les dirigeants exercent une fonction politique dans le seul but d'en retirer des avantages personnels à travers des pratiques prédatrices. Quant à leur dirigeants, ils renvoient quant à eux à la figure des « Big men » reprise par Médard, car le pouvoir y est personnifié et caractérisé à la fois par une accumulation des ressources et par une légitimation par redistribution (Daloz, 2006). Les dirigeants sont à la fois des hommes d'affaires, des entrepreneurs politiques et des leaders ethniques disposant d'une importante ramification dans l'ensemble des secteurs grâce à leurs entourages. Cela s'illustre aussi dans les cas d'investissements étrangers agro-industriels à grande échelle comme celui d'Olam¹⁵ au Gabon ou ceux d'Asperbras et d'Eco Oil au Congo et qui seront abordés plus loin.

2.3. Le secteur public, premier employeur de ces pays

Héritage combiné de l'administration coloniale, d'une période socialiste (pour le Congo) et d'une économie de rente, la fonction publique au Gabon comme au Congo est le principal pourvoyeur d'emplois.

« [...] *La rente pétrolière gabonaise a permis une hausse soutenue des recettes budgétaires. Disposant de revenus importants, l'État-parti au pouvoir [...] a procédé à la création massive d'emplois sans réelle contrepartie productive, aux dépenses improductives et inutiles, aux versements de faramineux salaires à certains agents nonobstant leur faible capital scolaire, qualification ou productivité.* » (Okoué Edou, 2015)

En raison de la crise économique des années 2010 liée à la chute des cours du baril, les deux pays se sont retrouvés en difficulté financière, avec une dette importante, et se sont tournés de nouveau vers le FMI. Cette fois, les conditions s'orientaient davantage vers l'assainissement des finances publiques et la transparence, mais elles comprenaient tout de même un train de mesures d'ajustements au même titre que celles des années 1980 (Gaulme, 2018).

Concernant le Congo, le rapport du FMI soulignait que : « *même si les repères structurels n'ont pas été respectés à temps, ceux qui sont essentiels pour améliorer la gouvernance et la transparence ont été mis en œuvre, avec retard* ». (Té-Léssia Assoko & Rizk, 2021). Ainsi, les deux pays ont été contraints de se soumettre à un suivi mené par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)¹⁶. Le Gabon en avait été exclu en 2013, mais a réintégré l'initiative en 2021.

Dès lors qu'ils se retrouvent en défaut de paiement, les deux pays sont dans l'incapacité de payer les fonctionnaires et les retraités de la fonction publique. C'est ainsi que de nombreux anciens retournent au village pour cultiver.

15. Olam Palm Gabon est une filiale du groupe Olam international, entreprise singapourienne spécialisée dans le négoce et le courtage de denrées alimentaires dans le monde, et particulièrement sur le continent africain. Elle intervient dans les productions de cacao et d'huile de palme au Congo et au Gabon.

16. Organisation multipartite fondée en 2003 ayant pour mission de promouvoir la transparence du secteur extractif. Les pays membres s'engagent à publier les informations concernant l'ensemble de la chaîne de valeur extractive : « *des conditions d'octroi des droits d'extraction, à la manière dont les revenus parviennent au gouvernement et profitent à la population* », <https://eiti.org/fr/>. Cela leur permet d'obtenir la norme ITIE.

3. UNE GRANDE PARTIE DE LA POPULATION RURALE VIT DE L'AGRICULTURE

Malgré l'importance des revenus tirés des secteurs extractifs (principalement tirés du pétrole, le secteur des mines n'a pas été investigué) et le manque d'infrastructures de transports et d'investissements, une part importante de la population rurale comme périurbaine continue de vivre de l'agriculture. Pour autant, le nombre d'actifs dans le secteur ne cesse de diminuer. L'agriculture demeure une agriculture de subsistance dont les ressources et moyens l'ont écartée de la stratégie des gouvernements ainsi que des politiques de développement.

Au Congo, entre 1985 et 2000, le secteur agricole a enregistré une réduction de 33 % du nombre d'actifs disponibles (Sofreco & Cérape, 2012). Le constat posé par le dernier recensement de l'agriculture ayant servi de base pour le Plan national de développement de 2018-2022, dans lequel l'agriculture figure comme pilier, est identique : « *les actifs agricoles représentent un effectif de 514 358 exploitants sur une population estimée à 4 801 684 habitants en 2015. Sur ces effectifs, 65 % de femmes contribuent à 70 % de la production alimentaire* » (République du Congo, 2018). L'activité agricole n'a cessé de régresser au cours des années, tant en ce qui concerne les cultures vivrières que celles de rente. Cette situation a entraîné le déclin continu de la part de l'agriculture dans le PIB. La contribution du secteur agricole au PIB n'a cessé de diminuer depuis cinquante ans, passant de 27 % du PIB dans les années 1960-1970 à 12 % en 1980 puis à 10 % en 1994, pour se situer à 6 % en 2012 (FAO, 2012 ; République du Congo, 2011). Plus récemment, la contribution du secteur au PIB congolais est passée d'une moyenne de 5 % dans la période 2010-2016 à 7,8 % en 2019 et 9 % en 2020 (République du Congo, 2022b). Dans le dernier Plan national de développement de la République du Congo, l'agriculture est de nouveau définie comme un pilier stratégique :

« Développement de l'agriculture au sens large. L'agriculture au sens large englobe la culture des terres, la pêche, l'élevage et l'agroforesterie. Elle est [...] le plus sûr moyen, à notre portée, de lutter efficacement à la fois contre le chômage, la pauvreté, l'urbanisation non maîtrisée, la désarticulation du territoire national, l'insécurité alimentaire et le déficit du commerce extérieur. Elle nous permet à nouveau de [...] parvenir assez vite à une réelle diversification de l'économie autant qu'à une meilleure structuration de la base de croissance économique nationale. [...] une baisse des importations des produits de base, une augmentation des exportations et des réserves de change » (République du Congo, 2022b)

Au Gabon également, les populations rurales continuent de cultiver, mais la plupart ne réussit à en tirer que de faibles revenus, exception faite du maraîchage qui est rentable et dynamique (Nguema, 2005). Pourtant, depuis 2009, le secteur agricole est officiellement inscrit dans les stratégies de développement du gouvernement à travers le cadre du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE). Les données statistiques manquent néanmoins. Le dernier recensement agricole remontant à 1972, un nouveau recensement agricole, financé par la Banque mondiale, est en cours de réalisation, mais seuls les premiers résultats sont accessibles à la date de ce rapport. Tout comme au Congo, le secteur décline depuis des décennies et la production agricole ne contribue actuellement qu'à 3,8 % du PIB (Direction générale du Trésor, 2018). Les disponibilités alimentaires en légumes et fruits ont enregistré une baisse comprise entre 70 et 80 % entre 1960 et 2000 selon les chiffres du ministère de l'Agriculture cités par Nguema (2005). Ceci illustre bien que « *l'agriculture vivrière a été abandonnée depuis plus de quarante ans et [que] les déficits alimentaires d'origine végétale sont actuellement importants et officiellement*

bien connus » (Nguema, 2005). Pour promouvoir et développer le secteur agricole, les stratégies des bailleurs de fonds n'ont cessé ces dernières décennies de pousser à la libéralisation des secteurs d'activité et à la mise en place de législations attractives pour les investisseurs étrangers.

4. LIBÉRALISATION DES ÉCONOMIES POUR GARANTIR L'ACCÈS AUX FINANCEMENTS DES BAILLEURS

Les évolutions des politiques foncières et agricoles des dernières décennies, sensiblement différentes au Congo et au Gabon, ont encouragé l'accès à la terre et aux possibilités d'investissement pour les entreprises étrangères dans le secteur agricole. Tous deux ont libéralisé leur économie. Dès les années 1980, avec les ajustements structurels du FMI et de la Banque mondiale, aucun des deux pays n'a continué à soutenir son agriculture.

Conformément aux recommandations des bailleurs de fonds internationaux, les deux pays ont mis en place des dispositifs pour attirer les investisseurs étrangers dans l'agriculture, garantissant ainsi aux gouvernements l'accès aux prêts desdits bailleurs. Parmi ces dispositifs, une série de réformes foncières plus ou moins profondes a été adoptée (détail dans la partie suivante). Ces réformes entérinent le passage à la propriété privée pour permettre aux investisseurs étrangers de « sécuriser » leurs investissements. Ce système de « sécurisation » prôné par les institutions concerne les investisseurs, le titre de propriété facilitant l'obtention de garanties et de soutiens financiers. Mais ce paradigme présente un risque de fragilisation des paysans locaux au profit des investisseurs étrangers (Bouquet, 2012, 2015).

Parallèlement à ces réformes foncières et toujours selon les recommandations des bailleurs, le Congo et le Gabon ont également mis en place des dispositifs d'exonérations de taxes pour les nouveaux investisseurs dans le secteur agricole afin de les attirer (exonération sur les importations d'intrants agricoles pour une certaine durée par exemple).

Tous deux ont aussi développé le concept des zones économiques spéciales, des zones franches où les entreprises capitalistiques sont exonérées de toute une série de taxes. Les deux entreprises ayant eu la responsabilité de développer ces zones sont toutes les deux proches du pouvoir. Au Congo, c'est Asperbras qui a eu en charge la zone économique spéciale de Maloukou Tréchet, située à 50 km au nord de Brazzaville et, au Gabon, c'est Olam qui a décroché le marché pour la zone de Nkok.

Les deux pays ayant jusqu'à présent davantage maillé leur territoire à partir des concessions forestières, le secteur agricole ne dispose pas de terres qui lui soit attribuées. En effet, les compagnies concessionnaires mises en place pendant la colonisation sont certes pour la plupart restées dans le giron de l'État après l'Indépendance, mais elles n'ont pas été circonscrites. Aussi, dans l'objectif de préparer les futures politiques d'aménagement du territoire, les deux pays se sont lancés dans la délimitation de zones dédiées à l'agriculture nommées « zones à fortes productivités agricoles » au Gabon et « zones d'agriculture prioritaire » (ZAP)¹⁷ au Congo. Le Gabon prévoit ainsi d'attribuer 5 millions d'hectares de terres au secteur agricole. Néanmoins, le pays compte 26 millions d'hectares de terres parmi lesquelles 23,5 millions d'hectares sont des forêts. Or le pays vient de s'engager dans un moratoire sur la déforestation. Pour concilier préservation des forêts et identification de terres agricoles, il a fallu trouver une façon pour que

17. Ces zones étaient en cours d'identification et de délimitation lors du terrain, il n'a donc pas été possible de récupérer les données pour les localiser.

des zones forestières puissent être mises en culture. Ainsi, c'est uniquement à travers le plan d'affectation des terres qu'une procédure permet d'autoriser l'agriculture en zone forestière et après qu'une étude d'impact ait démontré que la zone dispose d'une capacité en bois faible, qu'elle ne constitue pas une zone de haute valeur de conservation et que l'activité agricole sera de faible émission carbone. Une fois ces étapes franchies, les terres sont déclassées et intègrent le domaine agricole.

Aujourd'hui, le constat d'échec des politiques libérales et des réformes foncières misant sur les investisseurs étrangers agro-industriels s'impose, tant dans l'amélioration de la sécurité alimentaire que du développement rural (Lay *et al.*, 2021). Des directives internationales de la part des bailleurs ont pourtant été rédigées dans les années 2010 et les droits des populations locales ainsi que l'accès à la terre des paysans locaux doivent davantage être garantis. Dorénavant, tous les modèles d'agriculture, qu'ils soient agro-industriels ou familiaux, doivent être soutenus et protégés. La pression liée au changement climatique n'est pas étrangère à cette évolution. Le revirement des bailleurs oblige les deux pays dépendant de leur financement à s'adapter à nouveau. C'est ainsi que chacun revient sur sa réforme foncière en cours en tentant d'ajouter une sécurisation des droits fonciers coutumiers.

5. LÉGISLATIONS FONCIÈRES AU CONGO ET AU GABON : ENTRE RÉFORME LIBÉRALE CLASSIQUE ET MAINTIEN IMMuable DU DROIT NAPOLÉONNIEN

Le Congo et le Gabon ne sont pas des exceptions en matière de système foncier dans lesquels coexistent de manière duale droits fonciers coutumiers et droits fonciers étatiques.

Comme dans de nombreux autres pays, la terre est considérée comme propriété collective du lignage (de la famille, du clan), gérée par un chef de lignage, et la terre est héritée des ancêtres. Ces terres et leur mode de gestion et de transmission correspondent aux droits fonciers coutumiers. En milieu rural, et malgré la Constitution affirmant la pleine propriété de l'État sur les terres non immatriculées, et donc du peuple sur le sol socialisé, les terres non utilisées ne sont donc jamais « libres ». Les membres d'un lignage s'estiment, selon leur propre représentation, détenteurs des droits légitimes sur leurs terres et ne ressentent ni l'envie ni le besoin de faire immatriculer leurs terres auprès des institutions administratives (Favrot, 2019 ; Wily, 2012).

Parallèlement aux droits fonciers coutumiers, on trouve le droit étatique. Celui-ci, dit droit « moderne », a démarré avec la période coloniale pendant laquelle la réquisition des terres par l'administration française en Afrique équatoriale française (AEF) a instauré le système des compagnies concessionnaires. Pour administrer d'immenses territoires à moindre coût et exploiter rapidement et au maximum les ressources naturelles (le caoutchouc et l'ivoire), le territoire de l'AEF a été réparti entre quarante compagnies concessionnaires (voir carte ci-dessous). L'objectif de ces compagnies, dont le monopole garantissait l'impunité, était d'importer des marchandises médiocres surévaluées contre des ressources naturelles à peine rémunérées. Ces compagnies ont eu recours au travail forcé ainsi qu'à un impôt de capitation payable en nature (Coquery-Vidrovitch & Moniot, 1992).

Aux indépendances en 1960, les évolutions juridiques entre le Gabon et le Congo ont commencé à différer. De 1973 à 1992, en République populaire du Congo puis en République du Congo de 1992 à 2000, les huit Constitutions successives ont consacré la terre comme propriété du peuple gérée par l'État et subdivisée en terres collectives et terres de modernisation (Favrot, 2019) ;

tandis qu’au Gabon, le droit colonial, devenu plus injuste au fil du temps, demeure depuis 1960 : « *La majorité des pauvres des zones urbaines et rurales sont perdants quoi qu’il arrive : d’un côté, les dispositions ne prévoient pas de droits fonciers pour leur occupation coutumière et/ou de longue date et, d’un autre côté, les dispositions concernant l’usage des terres sont effectivement limitées aux quelques Gabonais qui ont le capital pour exploiter des terres commercialement* » (Wily, 2012).

Au Congo, la réforme foncière a démarré en 2000 avec la fin du régime socialiste. Au Gabon, celle-ci n’a démarré qu’en 2012. Le tableau suivant montre donc les principales évolutions respectives des droits fonciers au Gabon à partir de 2011 et au Congo après 2015. Avant ces dates, l’ensemble des législations foncières a été documenté en détail par Alden Wily (2012) pour le Gabon (tableau ci-dessous adapté du rapport de Wily, 2012) et par Favrot (2019) pour le Congo (données ajoutées au tableau pour comparaison). Les données plus récentes relèvent quant à elles de l’actualisation réalisée pour cette étude.

Tableau 2 - Législation relative aux droits fonciers au Gabon et en République du Congo¹⁸

| Gabon | | | Congo | | |
|------------------------|-----------------|--|-----------|------------------|--|
| N° de loi | Date d’adoption | Législation principale | N° de loi | Date d’adoption | Législation principale |
| 6/61 | 10 mai 1961 | Loi réglementant l’expropriation pour cause d’utilité publique et instituant des servitudes pour l’exécution des travaux publics | 209-73 | 10 juillet 1973 | Constitution de la République populaire du Congo. « <i>La terre est propriété du peuple</i> » |
| | | | 52/83 | 21 avril 1983 | Code domanial et foncier en République populaire du Congo |
| 14/63 | 8 mai 1963 | Fixant la composition du domaine de l’État et les règles qui en déterminent les modes de gestion et d’aliénation | 17-2000 | 30 décembre 2000 | Loi portant sur le régime de la propriété foncière |
| 15/63 | | | | 20 janvier 2002 | Constitution de la République du Congo |
| 00077/P R-MF- DE | 6 février 1967 | Décret réglementant l’octroi des concessions et locations des terres domaniales | 9-2004 | 26 mars 2004 | Fixant les principes généraux des domaines applicables aux régimes domaniaux et fonciers Code du domaine de l’État Portant procédure d’expropriation pour cause d’utilité publique |
| 14/68 | 9 novembre 1968 | Décret autorisant la cession amiable d’immeubles ou droits immobiliers appartenant à l’État | 10-2004 | | |
| | | | 11-2004 | | |

18. Ce tableau compile les données tirées et adaptées du rapport Wily (2012) ainsi que de la thèse de Favrot (2019) et, plus récemment, de l’état de l’art (Kinomé *et al.*, 2021 ; Venisnik & Ichou, 2020) et des données récoltées pendant les séjours de terrain dans chaque pays.

| | | | | | |
|---|--|---|--------------|-------------------|---|
| 00077/P R-MF- DE | 6 février 1967 | Décret réglementant l'octroi des concessions et locations des terres domaniales | 2005- 515 | 26 octobre 2005 | Fixant les modalités d'occupation du domaine public |
| | | | 2005- 552 | 7 novembre 2005 | Fixant les modalités d'attribution des biens immobiliers du domaine privé de l'État |
| 70/ PR- MFB-DE | 13 septembre 1970 | Ordonnance portant réglementation des baux emphytéotiques consentis par l'État sur les terrains faisant partie de son domaine privé | 2006- 257 | 28 juin 2006 | Fixant à titre exceptionnel les modalités de transformation des titres précaires de propriété en titres fonciers |
| | | | 25-2008 | 22 septembre 2008 | Portant régime agrofoncier |
| 52/PR | 12 octobre 1970 | Ordonnance relative à l'expropriation des terrains insuffisamment mis en valeur | 5-2011 | 25 février 2011 | Portant promotion et protection des droits des populations autochtones |
| | | | 43-2014 | 10 octobre 2014 | Portant orientation pour l'aménagement et le développement du territoire |
| 4/84 | 12 juillet 1984 | Loi portant annulation des titres fonciers de propriétés forestières et agricoles | 2017- 227 | 7 juillet 2017 | Fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire |
| 192/PR- MEFCR | 4 mars 1987 | Décret réglementant l'exercice des droits d'usage coutumiers | 21-2018 | 13 juin 2018 | Fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains |
| 3/91 1/94 18/95 1/97 14/2000 13/2003 047/ 2010 | 26 mars 1991 18 mars 1994 29 sept. 1995 22 avril 1997 11 octobre 2000 19 août 2003 28 déc. 2010 | Constitution de la République gabonaise | | | |
| 022/ 2008 | 10 décembre 2008 | Code agricole | 2018- 484 | 26 décembre 2018 | Fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Commission nationale de reconnaissance des terres coutumières |

| | | | | | |
|------------------|------------------|--|----------|-------------|---|
| 1500/PR /MHUE DD | 29 décembre 2011 | Portant création et organisation de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre | 2019-133 | 31 mai 2019 | Soumettant les affectations des terres à l'approbation préalable du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) |
| 249/PR/MECIT | 19 juin 2012 | Fixant l'organisation des conservations de la propriété foncière et des hypothèques | | | |
| 257/PR/MECIT | | Réglementant les cessions et les locations des terres domaniales | | | |
| 1/2012 3/2012 | 13 août 2012 | Instituant la concession d'aménagement foncier Fixant le régime de la propriété foncière | | | |
| 00212/MEPPD D | 21 juillet 2017 | Portant création et organisation de la Commission nationale d'affectation des terres | | | |

Sous l'impulsion des institutions internationales, le Congo, comme de nombreux autres pays d'Afrique, continue de mettre en place une réforme foncière en vue d'instaurer un titrement des terres, c'est-à-dire une immatriculation et une privatisation des terres, qui se fait en plusieurs étapes. Les droits fonciers coutumiers doivent faire l'objet d'une reconnaissance formelle et passer ainsi dans le droit légal.

Au Gabon le régime foncier a relativement peu évolué depuis la colonisation. Certes le gouvernement prévoit depuis 2011 la réalisation d'un Plan national d'affectation des terres (PNAT) dont le travail a démarré avec l'adoption de plans d'occupation des sols (POS) devant permettre d'identifier les bois, forêts et parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient ou non soumis au régime forestier. Mais leur mise en œuvre n'est toujours pas effective (Ovono Edzang, 2019).

Le secteur économique dominant jusqu'à la découverte des champs de pétrole était la forêt. L'importance de la superficie qu'elle représente, au Gabon comme au Congo, fait du ministère des Forêts l'un des ministères les plus influents, d'autant que la protection des forêts du bassin du Congo représente une manne financière de la part des États occidentaux en quête de crédits carbone, importants pour les deux pays. Le Code forestier a ainsi longtemps guidé d'autres secteurs comme celui de l'agriculture.

Le Gabon travaille sur son PNAT et une Commission nationale d'affectation des terres a été instaurée en 2017 (voir tableau 2). Chaque concession doit être validée par cette commission à laquelle tous les ministères participent et qui est présidée par le ministère des Forêts. Il ressort des entretiens menés sur le terrain que les ONG regrettent la centralisation de la prise de décision : la commission siège à Libreville et aucun représentant de la société civile n'y participe, les populations locales en sont exclues, et les résultats des études d'impact réalisées au préalable des négociations avec une entreprise sollicitant une concession forestière ne sont pas rendus publics.

Les réformes foncières et les instances créées dans les deux pays peinent à être mises en œuvre. Ces réformes peu appliquées sur le terrain n'ont que trop peu pris de dispositions pour préserver les droits fonciers coutumiers. Récemment, de nombreux acteurs issus de la société civile et des institutions internationales poussent pour une meilleure sécurisation de ces droits fonciers coutumiers.

En raison de l'importance du secteur forestier, l'accent a tout d'abord été porté sur la zone forestière pour protéger les droits des populations vivant en forêt au sein de concessions forestières. Un travail de concertation et de cartographie participative a été initié au Gabon dès 2009 à travers le projet des forêts communautaires, notamment sous l'impulsion de l'ONG Brainforest, et a été expérimenté récemment dans les concessions d'Olam. Certaines entreprises forestières dans les deux pays ont également compilé des données géoréférencées qui pourraient constituer une base de départ pour les objectifs de cartographie à l'échelle nationale. En effet, des projets d'élaboration de cartes d'utilisation des sols selon les différents secteurs d'activité, ainsi que les plans, schémas et politiques d'aménagement du territoire sont en cours dans les deux pays avec l'ambition d'inclure des zones de droits relevant du droit coutumier.

Dans les discours politiques émerge une volonté, sous pression des ONG puis des institutions internationales, de voir évoluer les régimes fonciers pour préserver les populations autochtones vivant en forêt. C'est le cas de l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI) qui vise à protéger les forêts du bassin du Congo pour contribuer à la réduction des émissions de carbone. Les objectifs du CAFI prévoient, entre autres, que chacun des deux pays établisse divers documents de planification d'aménagement du territoire national. Les deux pays ayant en projet depuis des années la réalisation d'un cadastre agricole, mais manquant de moyens, ont fléchi une partie du budget du projet en ce sens. Les travaux seront menés par une grande diversité d'acteurs liés à l'aménagement du territoire : des organisations comme Brainforest¹⁹, ONFI²⁰ et WRI²¹, les ministères, notamment des Forêts, de l'Aménagement, de l'Agriculture, des institutions de recherche comme le Cirad ou encore l'IRET.

Ainsi, dans le cadre du CAFI, le Gabon s'est engagé à poursuivre le processus de cartographie participative évoqué plus haut pour localiser les villages, définir des périmètres de forêts communautaires et des zones de production prioritaires à destination de l'agriculture, le tout devant s'appuyer sur des études d'impacts environnementaux. En effet, le Gabon s'est engagé à labelliser l'ensemble de ses forêts FSC²² d'ici 2022 et a signé un moratoire visant à arrêter la déforestation. Mais le seul moyen d'identifier des zones agricoles est d'empiéter sur la forêt. Il est donc nécessaire de déclasser des zones de forêts pour créer des zones à destination de l'agriculture. Ces périmètres agricoles doivent enfin être délimités et cartographiés. Au Congo également, une partie des programmes du CAFI prévoit un portefeuille disposant d'un volet aménagement du territoire, agriculture et gouvernance visant à la mise en place d'une concertation et d'une production de plusieurs outils et documents de planification territoriale.

19. <https://www.brainforest-gabon.org/>, consulté le 2 décembre 2022.

20. <https://www.onfinational.org/>, consulté le 2 décembre 2022.

21. <https://www.wri.org/>, consulté le 2 décembre 2022.

22. Le label FSC, *Forest Stewardship Council*, est « important pour gagner ou conserver des parts sur certains marchés occidentaux sensibles aux questions environnementales (en Europe du Nord, notamment) et espérer un prix d'achat plus élevé pour les bois ainsi labellisés » (Karsenty, 2020).

Pour nourrir une population fortement urbaine et maintenir des prix relativement stables sur les marchés, alors que le secteur agricole paysan a été délaissé et déstructuré et qu'une part importante des denrées sont importées grâce à la rente pétrolière, le Gabon et la République du Congo se sont tous deux tournés vers les investisseurs agro-industriels étrangers, conformément aux recommandations des bailleurs de fonds. Pour autant, plus récemment, les institutions de développement se sont davantage tournées vers une approche des systèmes alimentaires et vers la diversification des types d'investissements, redonnant, du moins dans leurs discours, de la valeur à l'agriculture familiale, tant en zone rurale qu'urbaine. Néanmoins, depuis les années 2000 et jusqu'à présent, ce sont les investisseurs agro-industriels qui ont majoritairement bénéficié d'un ensemble de mesures incitatives pour développer le secteur agricole. Ainsi, leur ruée toute relative sur les terres arables en République du Congo et au Gabon fait l'objet de la partie suivante.

PARTIE 2 - IMPLANTATION TERRITORIALE DES ENTREPRISES D'AGROBUSINESS ÉTRANGÈRES

Depuis la fin des années 2000 et le début des années 2010, à l'instar du reste du continent, comme le soulignent trois rapports analytiques de la Land Matrix²³ (Anseeuw *et al.*, 2012 ; Lay *et al.*, 2021 ; Nolte *et al.*, 2016), les terres arables du Congo et du Gabon ont fait l'objet d'investissements relativement massifs. Chacun des deux pays s'est doté d'un organisme pour faciliter l'arrivée des investisseurs : l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) au Gabon et l'Agence pour la promotion des investissements (API) au Congo, accompagnés d'une batterie d'exonérations sur les importations de matériel agricole et de loyers faibles pour les attirer.

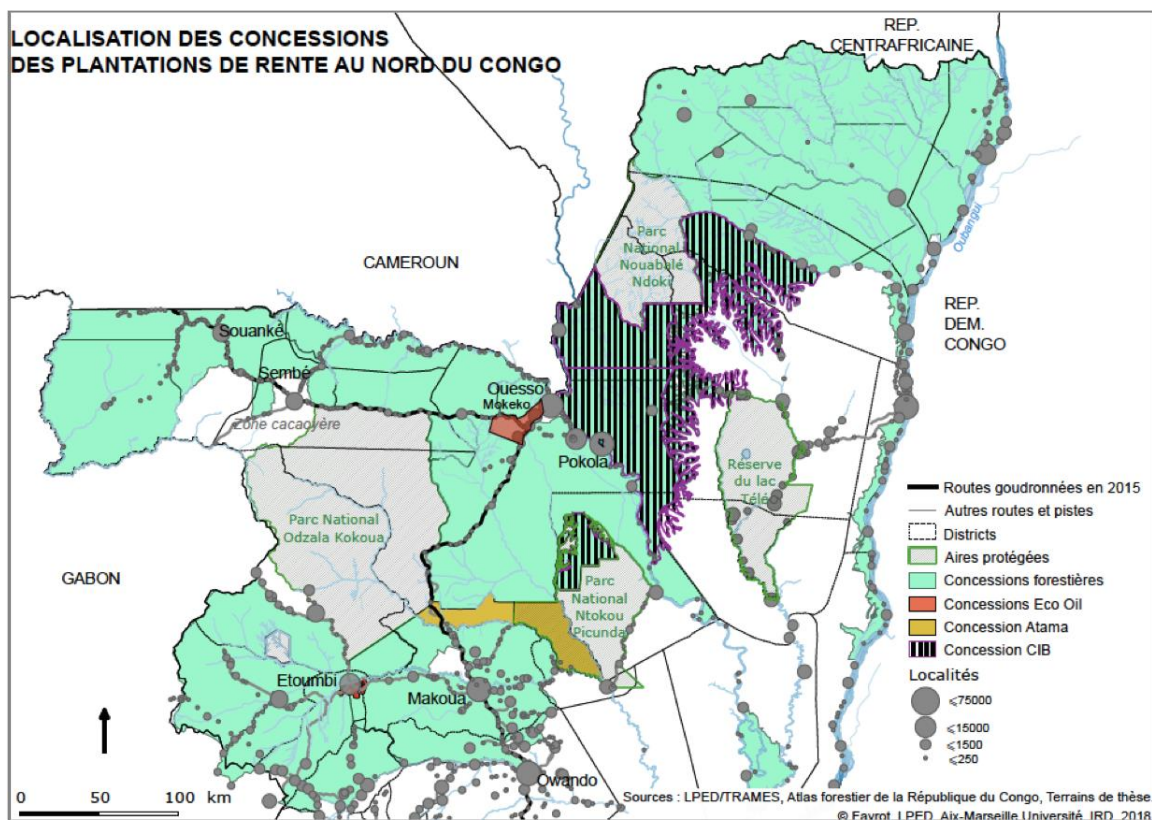
Mais plusieurs éléments diffèrent dans les investissements ciblant les terres arables entre les deux pays, notamment l'ampleur du phénomène. La diversité des investisseurs n'est également pas la même. Au Congo, plusieurs types d'investisseurs ont acquis des terres, pour la plupart sous forme de concessions. Les cas des investissements agro-industriels entrés en production au Congo ont fait l'objet d'un suivi durant la thèse qui précède cette étude (Favrot, 2019). Les terrains de 2021 ont permis de voir leur évolution récente dans le contexte post-crise économique décrit plus haut. Contrairement à la République du Congo, au Gabon, il n'y a eu l'arrivée que d'un seul gros investisseur étranger dans l'agriculture. Celui-ci joue un rôle déterminant dans la politique gabonaise, c'est le groupe Olam. Nous allons voir dans cette nouvelle partie comment les investisseurs agro-industriels se sont implantés localement.

1. UNE ARRIVÉE RELATIVEMENT IMPORTANTE D'INVESTISSEURS AGRO-INDUSTRIELS AU CONGO

Concernant les entreprises agro-industrielles étrangères arrivées au Congo et suivies entre 2013 et 2019, il est possible de distinguer deux types de territoires cibles différents : le Nord forestier et ses cultures de rente (palmiers à huile et cacaoyers, voir carte 7), et le centre et le sud du pays avec des plaines pour la céréaliculture à destination de l'élevage (maïs ensilage). Reprenant cette répartition, nous allons voir dans un premier temps le suivi des projets situés dans le nord du pays puis ceux situés dans le sud. Pour rappel, les entreprises agro-industrielles suivies entre 2013 et 2019 devaient être entrées en production en 2013 et avoir obtenu une concession d'au moins 10 000 hectares.

23. La Land Matrix Initiative est un observatoire mondial, consortium de chercheurs créé en 2012 pour suivre à l'échelle mondiale l'évolution du phénomène des « investissements étrangers à grande échelle », depuis les années 2000.

Carte 6 - Localisation des plantations de rente au nord du Congo

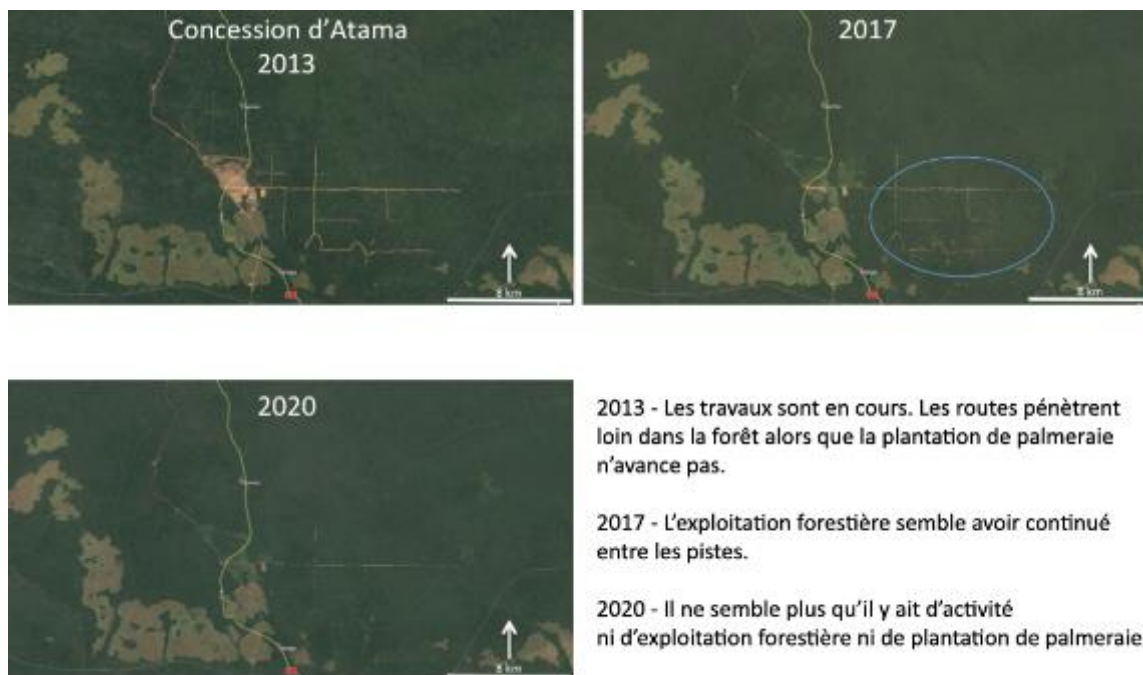


Favrot, 2019.

1.1 Observations de vues Google Earth diachroniques sur les deux entreprises de palmiers à huile Atama et Eco Oil Énergie dans le Nord Congo

▷ Le cas d'Atama

Carte 7 - Série de vues satellites de la concession d'Atama en 2013, 2017 et 2020



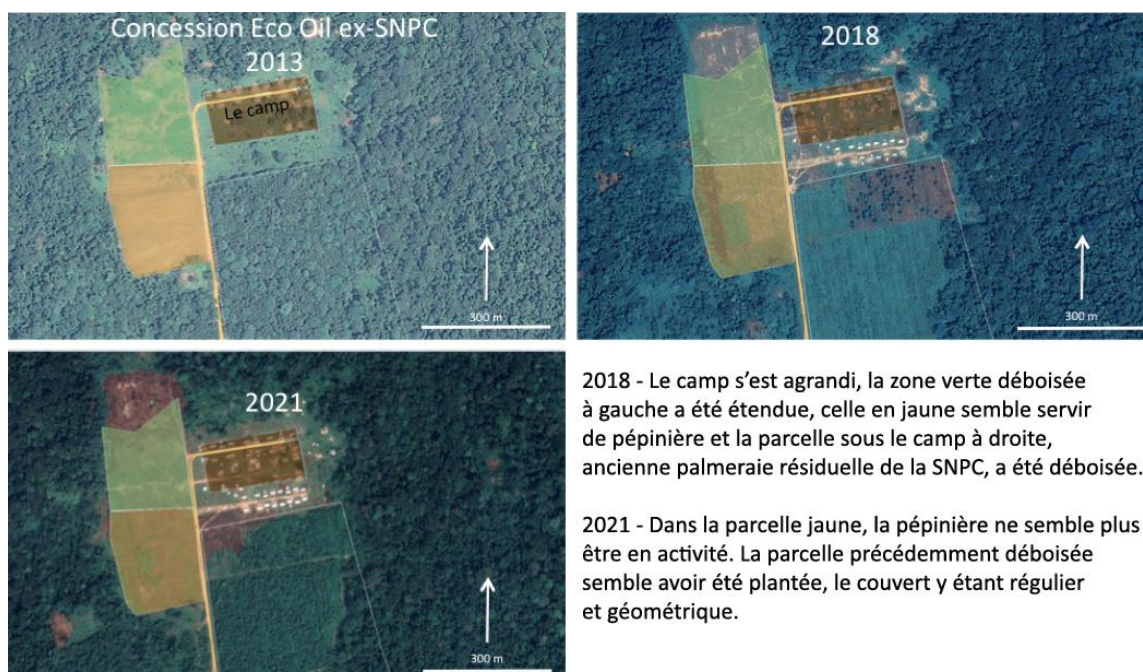
« Cette entreprise a été parmi les premières de la nouvelle vague d'investisseurs agro-industriels en République du Congo au début des années 2010. [...] Atama Plantation Sarl est une filiale congolaise de la Wah Seong Corporation Berhad, une multinationale d'origine malaisienne basée à Bursa (Malaisie). [...] Son contrat d'autorisation expresse d'occuper une réserve foncière de l'État date de décembre 2010. À l'époque, la superficie de la concession, située au nord du pays à proximité de Makoua et à plus de 600 kilomètres de Brazzaville, était initialement de 470 000 hectares, pour une part située dans la Cuvette (402 637 ha) et pour une autre dans la Sangha (67 363 ha), et ce pour une durée de trente ans. L'activité principale était de démarrer une activité agro-industrielle de palmiers à huile. Cependant, lors d'un décret publié en août 2011, la concession semble avoir été réduite en durée et en superficie, passant à 180 000 hectares (140 000 ha dans la Sangha et 40 000 ha dans la Cuvette), pour une durée renouvelable de vingt-cinq ans. » (Favrot, 2019)

Sur ces images, on peut observer l'évolution de l'exploitation de la concession forestière d'Atama entre 2013 et 2020. Sur la première image, les travaux sont en cours et on peut voir les routes qui pénètrent loin dans la forêt, bien au-delà des zones préparées pour la plantation. Sur l'image suivante, en 2017, la déforestation a continué jusqu'au bout de la piste située tout à droite de la concession, mais la superficie de la palmeraie n'a pas augmenté. Enfin sur la dernière image de 2020, il ne semble plus y avoir aucune activité, ni d'exploitation du bois ni de plantation de palmeraie. L'entreprise a cessé totalement ses activités. En tant que projet d'agroforesterie, elle

avait obtenu une concession en zone forestière REDD+24 qui se superposait même avec une aire protégée. La transition forestière en plantation de palmiers à huile n'était pas compatible avec le programme REDD+ (Gillet *et al.*, 2016). Le cas d'Atama illustre un conflit d'usage des terres en raison de la superposition territoriale des activités entre des aires protégées et une concession agro-industrielle (Favrot, 2019). À la cessation des activités d'Atama, une partie des palmiers de la pépinière a été distribuée par Eco Oil Énergie, l'autre entreprise de palmiers à huile du pays, a des groupements ou des petits planteurs dans le cadre d'un projet de développement de plantations villageoises.

▷ **Le cas d'Eco Oil Énergie**

Carte 8 - Série de vues satellites d'un site d'Eco Oil Énergie (en 2013, 2018 et 2021)



« Eco Oil Énergie fait partie d'un groupement de plusieurs filiales, dont la maison-mère est la Société africaine de recherche pétrolière et de distribution Oil Industry International (la SARP)²⁵, société anonyme dont le siège social est basé à Genève et le siège commercial à Rabat. [...] Le siège de la société Eco Oil a été rapatrié en 2015 de Brazzaville à Ouessou, à proximité de ses concessions, au nord du pays, à la frontière du Cameroun et de la République centrafricaine. [...] Le contrat d'autorisation expresse a été signé en octobre 2013 et ne comprenait que du palmier à huile. [...] La concession d'Eco Oil correspond aux anciennes palmeraies du Congo, l'ex-Sangha Palm (à Ouessou et Mokeko) et de l'ex-RNPC (Régie nationale des palmeraies du Congo à Etoumbi et Owando). [...] Le patrimoine récupéré par Eco Oil, qui s'étend sur une superficie totale de 50 000 hectares, a pour

24. Le programme REDD+ (Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation) vise à lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts pour réduire les émissions de carbone.

25. La SARPD Oil détient 60 % des parts de marché du pétrole raffiné importé au Congo (Le Bec, 2015).

objectif la relance de deux types de cultures : le palmier à huile et l'hévéa (la culture de l'hévéa n'était pas prévue lors de la signature du contrat d'autorisation expresse). Cette superficie totale a été répartie en trois départements d'installation : 40 000 hectares dans la Sangha, 5 000 hectares dans la Cuvette et 5 000 hectares dans la Cuvette Ouest. Sur ces départements, il y a quatre sites qui correspondent à quatre zones : la culture de l'hévéa doit se développer à Makoua²⁶, tandis que la culture du palmier à huile doit être développée sur les trois autres sites Ouesso/Mokeko (Kandeko et Makola), Etoumbi et Owando. » (Favrot, 2019)

Dans le nord du pays, dans les départements de la Sangha et de la Cuvette, les projets de plantations villageoises de palmiers à huile devaient compléter les plantations industrielles lors de notre dernier séjour en 2015. D'après les entretiens menés avec d'anciens employés, des distributions à des groupements villageois ont bien été mises en place. Mais depuis 2017, après la chute des cours du baril de pétrole, les activités d'Eco Oil ont fortement ralenti et les plantations (pépinières et plantations industrielles) ont été totalement interrompues. C'est ce que montrent les deux dernières vues satellites ci-dessus : l'étendue de la nouvelle palmeraie dans le parallélépipède en bas à gauche des images n'a pas augmenté depuis 2018. Une faible récolte résiduelle persiste sur les anciennes palmeraies, qui est ensuite transformée en huile, soit dans de petites unités artisanales, soit dans le modular²⁷ d'Eco Oil. Les bureaux de l'entreprise installés Mokeko fonctionnent toujours, mais pas l'usine de transformation située dans la zone économique spéciale de Ouesso.

Parmi les facteurs limitant rencontrés par l'entreprise il y a eu des investissements perdus avec l'achat de matériel inadéquat. Quant au projet de plantation d'arachide dans plusieurs départements (Niari, Bouenza, Lékoumou, Plateaux et Pool), la plantation n'a pas pu démarrer en raison de la rétention des semences au port de Pointe-Noire. Et les investisseurs manquent. La gouvernance de l'entreprise est également en cause :

Le PDG d'Eco Oil est « à la tête d'une multitude d'entreprises au Congo, en Suisse, à Chypre, dans les îles Vierges britanniques et au Maroc [...] Congo Capital Enterprises, la mission de privatiser quarante-six entreprises publiques de divers secteurs allant de l'exploitation forestière à l'énergie hydroélectrique, et de servir d'intermédiaire auprès d'investisseurs internationaux. Dernièrement, il a signé un accord de joint-venture avec le ministère congolais de l'Agriculture et un investisseur chinois²⁸ afin de monter une usine de tracteurs. [...] Son entreprise de négoce pétrolier, SARPD Oil, a trouvé un rôle lucratif en tant qu'intermédiaire entre la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC, la compagnie pétrolière publique congolaise [dont le PDG est le fils du président]) et des négociants en pétrole internationaux de premier plan. » (Global Witness, 2020). Il s'est également marié avec la fille du président de la République du Congo et est proche du fils du président.

Ainsi, à travers cette collusion entre sphère économique et sphère politique caractéristique de l'État néo-patrimonial, la position du PDG d'Ecol Oil illustre bien la figure du « big man » en tant

26. Le volet hévéa n'a pas été étudié car c'est un projet forestier, non alimentaire.

27. « Un modular est une mini-usine semi-industrielle tenant dans un ou plusieurs conteneurs, pré-installée, nécessitant essentiellement un support en béton, pouvant être opérationnelle en quelques jours » (Favrot, 2019).

28. https://www.panapress.com/Accord-de-partenariat-entre-la-s-a_630605469-lang1-free_news.html

que proche du pouvoir et homme d'affaires créant une entreprise ambitieuse d'envergure nationale. La diminution de la rente pétrolière associée à sa proximité avec le pouvoir ont engendré une baisse drastique des investissements dans l'entreprise, conduisant à l'arrêt des activités et illustrant ainsi les principes de la « politique du ventre ».

▷ **Fin de la participation de la CIB-Olam dans le PND cacao**

« L'histoire ancienne de la Congolaise industrielle du bois (CIB), en République du Congo, la place dans les entreprises héritières des compagnies concessionnaires de la période coloniale [...] En 1968, la CIB est née de la fusion de la Société forestière de la Sangha (SFS), installée dans le Nord Congo depuis 1953, et de la société Industrie des bois du Congo (IBOCO) créée en 1961. Elle était alors une filiale de Tt Timber Group qui a rejoint en 2003 le groupe danois DLH (Dalhoff, Larsen and Horneman). Depuis fin 2010, la CIB-Olam est une filiale du groupe industriel singapourien Olam International Ltd. qui a racheté les parts de DLH alors en difficulté (Karsenty & Bayol, 2012). L'acquisition de la CIB par Olam s'est faite suite à des échanges avec le gouvernement.

Olam est une firme multinationale spécialisée dans l'agroalimentaire industriel et notamment dans le cacao, le café, les noix comestibles, les épices ou encore le riz. Le groupe représente plus de 15 % du volume mondial de cacao. Tandis que la CIB a pour principale activité l'exploitation, la transformation, le transport et la commercialisation des bois et des produits dérivés, issus de ses concessions forestières. Dans le nord du Congo, au sein des départements de la Sangha et de la Likouala, la CIB est attributaire de trois unités forestières d'aménagement qui totalisent une surface de près de 1 412 000 hectares. [...]

L'objectif de la CIB-Olam avec le PND-Cacao était de produire du cacao sous couvert forestier avec d'autres types d'arboriculture, [...] dans des zones forestières récemment exploitées pour leurs essences et devant donc être laissées au repos, séquestrant ainsi du carbone, le tout dans les zones de développement communautaires. [...]

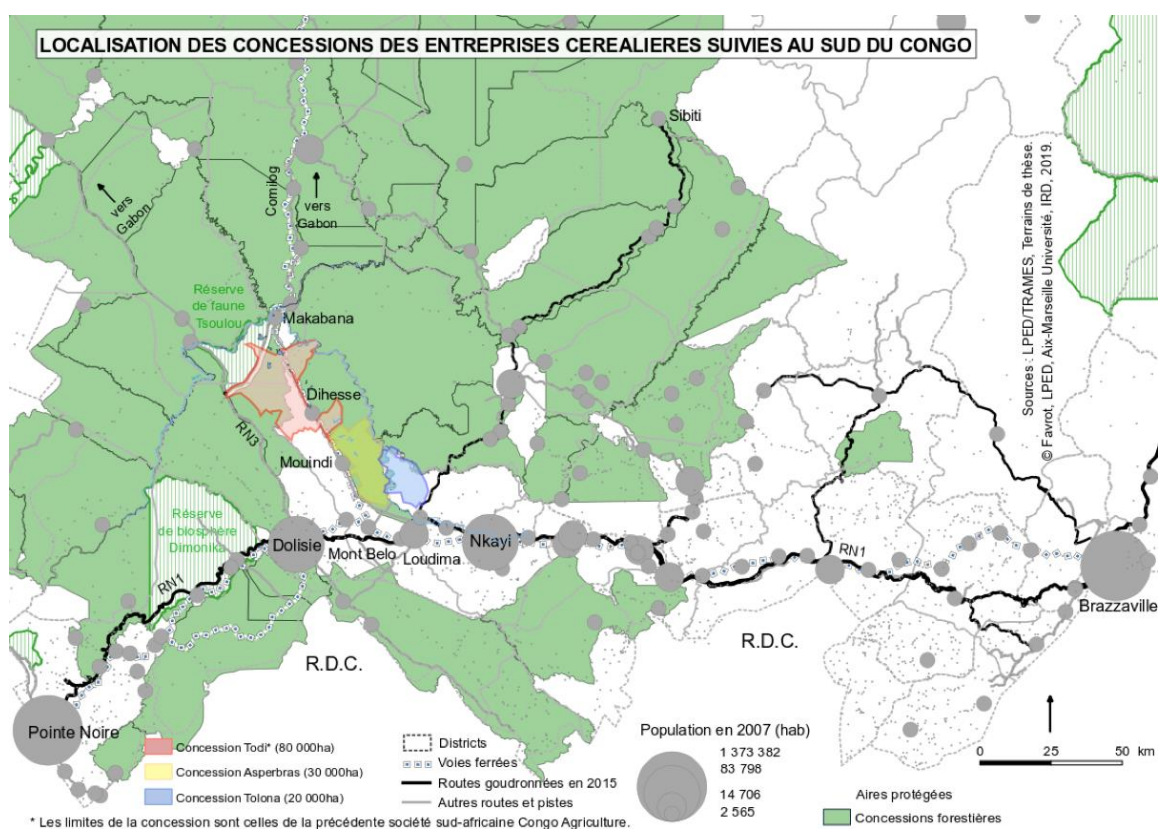
Dans le cadre de son plan national de développement (2012-2016), l'État congolais a souhaité relancer ses cultures de rentes [...] Pour cela, il a démarré en 2012 un programme de relance de la filière cacao en partenariat avec la CIB-Olam, à travers la signature d'un protocole d'accord. Dans ce programme, le rôle du gouvernement était financier. [...] Le rôle de la CIB consiste à mettre en place les pépinières, à distribuer les plants, tout en formant les agriculteurs via un partenaire pour ensuite collecter et racheter la production de cacao, et l'exporter. [...] Le projet a pris fin en 2018. » (Favrot, 2019)

Lors des séjours de terrain, la CIB-Olam avait totalement abandonné la cacaoculture en raison de l'arrêt de la contribution financière de l'État (Favrot, 2019). Par la suite, les départements du nord du pays ont bénéficié du soutien de l'AFD dans le cadre du projet « Appuyer la filière maraîchère en milieu périurbain et la production durable de cacao dans le Nord » (2020-2024). L'avancée de ce nouveau projet concernant la filière cacao n'a pas été suivie lors des derniers séjours de terrains en 2021. Mais une initiative individuelle de plantation et de commercialisation de cacao a été étudiée et sera abordée dans la partie 3.

1.2. Évolution des investisseurs étrangers dans l'agriculture dans le Sud Congo

Dans le sud du pays, dans les départements de la Bouenza et du Niari, les entreprises étrangères ont été orientées par le gouvernement vers la céréaliculture à destination de l'élevage. Tout comme dans le nord du pays, ces recommandations reconduisent le type de cultures déjà développées sous la colonisation, malgré les échecs passés. Trois cas avaient été suivis pendant la thèse, Todi Rivers Farm, Asperbras et Tolona, dont voici la carte localisant leurs concessions lors de la fin de la thèse où elles figurent respectivement en rouge, jaune et bleu.

Carte 9 - Localisation des entreprises céréalières implantées dans le sud du pays



Ces entreprises se situent dans la vallée du Niari, où les terres sont relativement fertiles et les densités de population élevées, entre Brazzaville et Pointe-Noire, le long des voies de communication : la RN 1 et la voie de chemin de fer (voir carte 9). Depuis la fin de la thèse, deux des trois entreprises d'exploitation céréalières et d'élevage suivies ont poursuivi leurs activités dans le Niari et la Bouenza : Todi Rivers Farm et Tolona. La concession de Todi a pu être visitée à nouveau pour voir comment elle avait évolué depuis, tandis que des entretiens ont été menés avec les managers de Tolona ainsi qu'avec des employés d'Asperbras. Les difficultés que ces entreprises avaient rencontrées jusqu'en 2016 sont détaillées dans la thèse. L'objectif ici est de voir quelles ont été leurs évolutions depuis.

▷ **Évolution de la situation de Todi Rivers Farm**

Todi Rivers Farm est une des premières entreprises étrangères faisant partie de la vague récente d'investissements dans l'agriculture au Congo en cours depuis 2010.

Le travail préparatoire au terrain montre l'évolution de l'utilisation des terres dans la concession de Todi Rivers Farm entre 2010 et 2019 (voir la série de vues de l'évolution de la concession dans l'encadré 1). Une nouvelle parcelle est cultivée en bas à droite de la dernière image. Cette portion correspond en fait à une diminution de la concession de Todi Rivers Farm qui est passée de 80 000 hectares en 2010 (avec la société initiale sud-africaine appelée Congo Agriculture) à 20 000 hectares en 2019. Todi n'ayant pas été en mesure de mettre en culture la totalité de la superficie concédée, le gouvernement a récupéré une partie de ces terres pour les attribuer dès 2014 à la Société agricole du Congo (SACO), filiale de Japan Metal Industrie, société chinoise de fabrication de fer à béton. Une visite a pu être organisée lors du séjour de juillet 2021 par l'intermédiaire du manager de Todi.

Une des principales difficultés de Todi résidait dans le fait que la direction était située en Afrique du Sud. Ses dirigeants, déconnectés des réalités du terrain, ont enregistré les premières années d'investissement de lourdes pertes. Pour faire face à ces difficultés, l'entreprise CA Agri a été créée en 2016, mais ses activités n'ont réellement débuté qu'en 2019/2020. Devenue partenaire privilégiée de Todi, elle s'occupe notamment de l'importation de tous les intrants et prend en charge une part importante de la logistique. Ainsi, depuis sa création, Todi demeure présente sur le territoire congolais et poursuit ses activités de production de maïs et de soja et produit même de l'huile de soja (voir photos ci-après).

Jusqu'en 2015, les prix de vente des céréales produites sur le territoire national ne pouvaient concurrencer les importations en raison des coûts de production très élevés. Ils résultaient notamment du manque de structuration de la filière : peu d'intrants agricoles produits sur le territoire, peu de transporteurs et de faibles capacités de la principale usine de transformation d'alors située à Brazzaville. Le maïs produit localement a finalement trouvé de nouveaux débouchés, le principal étant la brasserie *via* la Société des grands moulins du phare (SGMP). Cette filiale de la SOMDIAA (ex-Saris), entreprise sucrière présente au Congo depuis la période coloniale à Nkayi dans le département de la Bouenza, non loin des producteurs suivis, leur achète leur maïs. La SGMP transforme le maïs à la fois en gritz (semoule de maïs) pour les brasseries et en farine pour fabriquer de l'aliment de bétail à destination des élevages du pays. L'arrivée de ce nouvel acteur a ouvert un nouveau marché aux producteurs de maïs, leur permettant ainsi d'écouler leur production et de se maintenir sur le territoire congolais.

Planche photographique 3 - Visite de l'exploitation de Todi Rivers Farm



De gauche à droite et de haut en bas : champs de maïs, stockage en bâche, chargement pour livraison de sacs et fabrique d'huile de soja (30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2021).

▷ Visite de la concession de Saco dans le Niari²⁹

La PDG de Saco, Li Hui, a obtenu en 2014 deux concessions, une dans le Niari de 500 000 ha et l'autre dans la Cuvette entre Owando et Oyo de 200 000 ha, pour une durée de cinquante ans à des fins d'exploitation agro-industrielle et d'élevage. Une partie de la concession de Saco correspond à la première diminution de la concession de Todi qui est voisine, et donc à l'apparition d'activités observées sur les images satellites de la concession initiale de Todi (voir encadré 1). Depuis son installation, plusieurs cultures ont été tentées : le riz, le manioc, l'oignon, la pomme de terre, le maïs, le soja, le ricin, l'ail, la banane, l'ananas, l'arachide ou encore la pastèque, ainsi que l'élevage porcin (voir photos ci-dessous).

29. Une visite de la concession a pu être organisée par l'entremise de Todi.

Planche photographique 4 - Visite de la concession de Saco dans le Niari



Récolte d'arachides (à gauche), champ de pomme de terre irrigués (au centre) et élevage porcin (à droite) le 1^{er} juillet 2021.

L'ensemble des cultures a été expérimenté à partir de semences en provenance de Chine. Saco a ainsi connu des déboires liés à la logistique au port de Pointe-Noire, comme la rétention des semences, les rendant inutilisables. Ces difficultés rencontrées par toutes les entreprises qui importent *via* ce port engendrent des pertes importantes pour les entreprises de production agroalimentaire. L'objectif de relancer la recherche et la production de semences locales, saines et adaptées aux écosystèmes se justifie ainsi pleinement. Selon le manager de la ferme, les productions dont les récoltes sont satisfaisantes, comme les tomates et les bananes (plantain ou fruit), ne trouveraient pas facilement de débouchés car la production locale est déjà importante. Même si elle est insuffisante pour remplir totalement la demande nationale, l'entreprise ne souhaite pas concurrencer les petits producteurs et ne le peut pas, pour des raisons de coûts logistiques trop élevés. Au contraire, le manioc et le maïs produisent suffisamment et trouvent désormais des débouchés plus facilement.

▷ Le cas d'Asperbras

Une autre entreprise située dans le sud du pays, Asperbras, a été suivie pendant la thèse. Elle disposait de la concession de l'ancien ranch de la Dihesse. Entre 2014 et 2015, ce ranch a servi d'acclimatation aux bêtes en provenance du Brésil arrivées à Pointe-Noire avant qu'elles ne soient distribuées dans le ranch du président et auprès des élites congolaises. Une fois l'ensemble du bétail distribué, le ranch aurait dû continuer ses activités car de nouvelles livraisons en provenance du Brésil devaient l'approvisionner en nouvelles têtes de bétail et la production céréalière devait s'étendre. Mais l'appui présidentiel dont bénéficiait l'entreprise a pris fin avec l'arrestation du PDG d'Asperbras au Portugal en février 2016 dans le cadre d'une enquête pour corruption, fraude et blanchiment d'argent en Afrique (Darcy, 2016). Seuls quelques employés sont restés au Congo, notamment à Brazzaville et à Oyo, mais le ranch de la Dihessé a été abandonné. La proximité entre le PDG d'Asperbras, les différentes activités économiques de l'entreprise et le pouvoir à travers des projets nationaux financés par l'État tels que « L'Eau pour tous » et « Santé pour tous », a été dénoncée par Global Witness comme un montage de « *blanchiment d'argent public* » (Global Witness, 2019). Asperbras facturait des frais surévalués pour certains contrats (La Touch, 2014), illustrant une fois de plus le fonctionnement néo-patrimonial du pays.

À l'échelle nationale, la plupart des entreprises agroalimentaires d'origine étrangère implantées depuis les années 2010 en République du Congo ont cessé leurs activités pour des raisons liées à

des problèmes de gouvernance, de manque d'infrastructures logistiques ou encore de réels débouchés sur le marché national.

Dans le Nord Congo, la culture du palmier à huile par les opérateurs Atama Plantation et Eco Oil est à l'arrêt, de même que le plan national de développement de la cacaoculture entre la CIB-Olam et l'État. En effet, les productions de rente (huile de palme et cacao) nécessitent beaucoup de main-d'œuvre, or ces entreprises sont situées dans des départements parmi les plus faiblement peuplés, les moins bien dotés en infrastructures, et très éloignés du port de Pointe-Noire. Chacune des trois entreprises suivies illustre également les problèmes de gouvernance. Malgré les échecs des entreprises agro-industrielles, la cacaoculture et la culture du palmier à huile persistent, notamment à travers des acteurs individuels ou des groupements (ayant ou non bénéficié de la distribution de plants par ces entreprises) ou encore des investisseurs individuels correspondant à la typologie « des élites » (qui seront abordées dans la troisième partie).

Dans le sud du pays, sur les trois céréaliers Todi, Tolona et Asperbras, seule Asperbras a cessé ses activités. Tolona a diversifié ses activités en se lançant dans l'élevage et de l'agroforesterie. Todi, avec l'appui d'un nouvel opérateur logistique et la présence du nouveau marché que représente la SGMP, semble avoir réglé une part importante des facteurs ayant jusqu'ici limité ses activités. Ainsi, les entreprises situées dans le sud du pays, une zone relativement densément peuplée, localisées le long de voies de communication entre Brazzaville et Pointe-Noire et à proximité de marchés nécessaires pour écouler leur production qui nécessite peu de main-d'œuvre, s'en sortent relativement mieux que les entreprises situées dans le nord. Pour autant, la production alimentaire nationale demeure largement insuffisante et ces entreprises ne contribuent que très peu à renforcer la sécurité alimentaire et à développer les territoires dans lesquels elles s'implantent. En effet, elles devaient produire des céréales à destination de la fabrication d'aliment de bétail, mais suite à l'échec de développement de la filière viande, le maïs est vendu à des producteurs de bière. Les importations approvisionnent les étals des marchés où les prix des denrées alimentaires restent élevés et fluctuants. Les populations urbaines font toujours face à des difficultés d'approvisionnement lorsque les prix flambent, comme c'est le cas actuellement. Peu d'emplois durables ont été créés dans ces entreprises agro-industrielles, ne permettant donc pas de développement local. Une des initiatives suivies au Congo était le PND cacao qui avait été conclu entre l'État et la CIB-Olam. Si la CIB-Olam ne l'a pas prolongé avec le gouvernement congolais, la multinationale fait figure d'opérateur agro-industriel majeur au Gabon voisin, point abordé dans la partie suivante.

2. UN OPÉRATEUR MAJORITAIRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU GABON : OLAM

Contrairement à la République du Congo où une vague récente d'investisseurs agro-industriels a pu être observée dans les années 2010, un tel phénomène n'a pas eu lieu au Gabon où un opérateur semble avoir largement investi dans le secteur agricole : Olam. La société s'est implantée au Gabon en 1999 et a commencé en faisant du négoce de riz puis de l'exploitation de bois dans la concession du président Ali Bongo. Désormais, l'entreprise a diversifié ses activités au Gabon où elle intervient dans la réalisation d'ouvrages de génie civil (construction de la G 16, voie de contournement de l'aéroport). Elle gère également les zones économiques spéciales en partenariat avec le gouvernement comme celle de Nkok, située à 27 km de Libreville, essentiellement spécialisée dans la transformation du bois (suite à l'interdiction d'exporter du bois brut labellisé FSC).

Le gouvernement gabonais a décidé que l'ensemble des forêts du pays serait labellisé FSC d'ici 2022. Cela illustre la décharge du contrôle des concessions forestières sur les organismes certificateurs et sur FSC en particulier, ainsi que « *l'incapacité de l'administration à réguler le secteur et à faire appliquer les plans d'aménagement* » (Karsenty, 2020). Selon Karsenty (2020), une autre finalité de cette mesure est de réduire les surfaces occupées par les concessions forestières au profit d'une extension des aires protégées et du développement de plantations d'huile de palme et d'hévéa par Olam.

Lors du séjour de terrain exploratoire au Gabon, seuls les représentants de la société civile et les membres du gouvernement à Libreville, ainsi que le coordonnateur du programme Graine (décrit plus bas) ont pu être rencontrés. Un entretien téléphonique avec un représentant d'Olam a été organisé, mais n'a finalement pas pu se tenir, et aucune visite d'exploitation n'a pu être menée, ni dans le cadre du programme Graine (voir ci-dessous), ni dans les concessions d'Olam, malgré l'entremise de plusieurs directeurs généraux des ministères des Forêts, de l'Agriculture, et des ONG Brainforest et WWF.

2.1. Le programme « Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés » (Graine)

Le programme a pour mission de faciliter l'accès au foncier pour des initiatives dans l'agriculture ainsi que de fournir un appui technique et financier aux coopératives agricoles. Son exécution, lancée en 2014, se fait par l'intermédiaire de la Société gabonaise de transformation agricole et de développement rural (Sotrader). Cette joint-venture entre le gouvernement gabonais et Olam prévoyait une superficie de 200 000 hectares à destination de petits exploitants regroupés en coopératives dans un premier temps, puis le dispositif a été ouvert aux indépendants (Mighty & Brainforest, 2016). Une procédure visant à titrer les terres a ainsi été mise en place. La procédure de titrement des terres du programme Graine mise en place par la Sotrader est la suivante :

- ▷ enquête sociale sur place ;
- ▷ distance à 8 km des villages ;
- ▷ passage de l'Agence nationale de l'urbanisme pour des relevés topographiques ;
- ▷ remise des titres fonciers.

Certains interlocuteurs ont dénoncé ce procédé comme un moyen pour Olam et l'État d'accaparer des terres. En effet, dans les contrats des coopératives, il y aurait une clause permettant au programme Graine de récupérer les terres lorsque ces coopératives ne remplissent pas leur promesse de production. Ces terres entrent ainsi dans le domaine foncier du programme Graine tout en ayant bénéficié d'un financement public via la Sotrader pour l'immatriculation. Cette information n'a pas pu faire l'objet d'une vérification à travers la lecture d'un contrat.

Concernant le volet huile de palme, les concessions³⁰ d'Olam sont labellisées « Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO) »³¹, mais les ONG considèrent que l'attribution du label est opaque, notamment concernant le volet des conditions sociales : elles ne correspondent pas selon elles aux standards comme le montant des salaires, le versement de la part de l'entreprise à la sécurité sociale, ou encore l'absence de mécanismes de santé et de sécurité au travail et le recours à la main-d'œuvre étrangère. Après de vives critiques de la part d'ONG telles que Rainforest UK et Brainforest sur les impacts sociaux et environnementaux liés à la déforestation mettant en cause l'activité d'Olam, l'entreprise « a restitué au gouvernement 63 780 hectares de terrain considérés comme "inadéquats" » (Mighty & Brainforest, 2016). En 2018, le gouvernement a signé un moratoire sur la déforestation, stoppant ainsi les projets d'extension de plantation de palmeraies en zones forestières, tandis qu'Olam travaille avec Brainforest pour développer le système de forêts communautaires dans ses concessions. Cette méthode d'établissement de forêts communautaires, consistant à concéder une part des concessions forestières de l'entreprise aux populations locales qui les gèrent et les exploitent à leur profit, mériterait d'être améliorée, car selon Karsenty (2020), la concession est pratiquement toujours donnée en fermage à des exploitants forestiers contre paiement d'une rente, favorisant ainsi la captation par les élites des revenus tirés de l'exploitation du bois.

Les premiers résultats du programme Graine sont mitigés. Selon le coordonnateur, sur les 200 000 hectares de départ, seuls 3 000 hectares de cultures vivrières, principalement de bananes et de manioc, et 7 500 hectares de palmiers à huile (dont une partie constituée de plantations villageoises et une autre de palmeraies industrielles), ont été mis en valeur. Désormais, à la suite du moratoire sur la déforestation, le gouvernement s'est retiré et Olam détient le programme dans sa totalité. Celui-ci consiste également à distribuer du matériel végétal et des intrants ainsi qu'à commercialiser des produits achetés en « bord champs »³² dans des établissements estampillés « marché Graine ». Jusqu'à présent, ce principal investisseur étranger récent dans l'agro-industrie au Gabon³³ n'a pas permis d'améliorer l'indépendance alimentaire du pays ni le développement des zones rurales.

2.2. Deux échecs

Dans ces deux pays d'Afrique centrale, l'importance du secteur forestier, les besoins en production alimentaire ainsi qu'en soutien financier des institutions internationales font ressortir deux discours, comme le souligne Karsenty (2020) : « *D'un côté, un discours à destination de la "communauté internationale" sur la protection des forêts et de l'environnement ; de l'autre, un discours à destination interne sur l'"émergence" économique. Les deux objectifs ne sont pas forcément incompatibles, mais la fascination des élites politiques pour le modèle asiatique de*

30. En 2012, Olam Palm Gabon a signé avec l'État un bail emphytéotique d'une durée de cinquante ans, renouvelable une fois pour quarante-neuf ans, et réparti en deux terrains, le premier d'une superficie de 31 800 hectares et le second de 35 354 hectares. Mais la totalité de ces concessions, *via* deux joint-ventures avec l'État, représente 300 000 ha selon Mighty & Brainforest (2016) dans les régions de Kango et Mouila.

31. Label international de l'huile de palme dite durable.

32. Dans ce cas d'achat dit « bord champs », l'acheteur commande la production de la parcelle directement sur place, il choisit d'acheter une planche ou un ou plusieurs mètres de telle production de la parcelle. La plupart du temps bien avant que celle-ci soit au stade de la récolte.

33. Comme pour le Congo, les investisseurs issus de la période coloniale n'ont pas été étudiés.

développement avec ses grandes plantations agro-industrielles issues de la conversion des forêts, n'est guère propice à la nécessaire cohérence des politiques publiques. » Or les modalités d'investissements des agro-industriels au Congo et au Gabon renvoient à des modèles économiques qui ne permettent pas de résoudre les problématiques de décentralisation de l'État *via* des collectivités territoriales. Que ce soit le modèle de plantation coloniale qui crée une enclave ou celui du paternalisme territorial industriel en Europe au XIX^e siècle, tous deux associent gestion de l'entreprise et gestion politique du territoire, alors que cette dernière est uniquement du ressort de l'État (Tonneau & Guéneau, 2016 ; Nguema, 2005).

Pour dépasser ces contradictions, il convient, comme le soulignent justement Tonneau et Guéneau (2016) après une étude de terrain concernant une plantation d'hévéa par Olam au Gabon, de repenser les relations entre firme, État et populations locales. Les deux auteurs proposent ainsi un autre modèle, celui du développement territorial :

« Le concept du développement territorial est polysémique (Angeon et al., 2007). Il désigne à la fois : un objectif, l'amélioration du mieux-être collectif d'une population dans un espace donné ; le processus de transformation des structures économiques, sociales, culturelles, environnementales pour atteindre cet objectif ; la démarche, les outils et les méthodes pour promouvoir ce processus dans un "territoire en train de se faire" » (Latour, 1999). » (Tonneau & Guéneau, 2016)

Mais comme le soulignent les auteurs, la légitimité de ce modèle dans les contextes du Gabon et du Congo interroge parce que ces pays n'ont pas achevé leur décentralisation et que les collectivités territoriales manquent de moyens financiers, humains et institutionnels, et parce que la décentralisation se traduit par de nouvelles relations de pouvoir éloignées des idéaux démocratiques. Les succès sont conditionnés à la liberté administrative et financière d'expériences pilotes et à une logique de projet. *« En termes d'activités économiques et de création de richesse, le développement territorial reste confiné à des opérations à fort investissement humain, à des activités innovantes ou alternatives (comme l'agroécologie).* » (Tonneau & Guéneau, 2016). C'est notamment le cas de programmes d'agriculture périurbaine de Libreville, Brazzaville et Pointe-Noire, menés à l'initiative d'élites nationales, ainsi que de l'agriculture familiale que nous avons pu étudier, programmes qui seront abordés dans la partie suivante.

PARTIE 3 - RÉSILIENCE DES SYSTÈMES LOCAUX

En République du Congo et au Gabon, les productions alimentaires issues des filières agricoles locales sont certes insuffisantes pour faire face à la demande alimentaire de populations fortement urbanisées (voir partie 1), mais ces filières restent productives, organisées, efficaces et surtout résilientes. En effet, elles ont persisté malgré l'absence de protection et malgré des politiques déstructurantes faisant systématiquement la part belle à l'agro-industrie depuis la période coloniale (Favrot, 2019 ; Nguema, 2005).

« Entre 1960 et 2000, le secteur agricole paysan [au Gabon] (...) est quasiment resté livré à lui-même, en comparaison avec l'ampleur des moyens déployés en faveur des grands projets agro-industriels, qui accaparent l'essentiel du budget d'investissement du secteur agricole. On peut même dire que, sur cette période, l'activité villageoise traditionnelle n'a bénéficié pratiquement d'aucun soutien de la part des pouvoirs publics ou des agences de développement » (Nguema, 2005).

Malgré l'absence de soutien, l'agriculture familiale persiste en zone rurale comme en zone urbaine et périurbaine. Les cultivateurs sont pour la plupart âgés, mais certaines initiatives alternatives voient également le jour.

1. DEUX PAYS AU SECTEUR AGRICOLE PEU SOUTENU, MAIS OÙ UNE AGRICULTURE FAMILIALE PERSISTE

Le cas de retraités congolais

Par volonté d'autosuffisance et d'indépendance vis-à-vis de leurs enfants dans un pays où les retraites font souvent l'objet de défaut de paiement, certains se tournent vers l'agriculture, soit en quittant la ville et en retournant cultiver au village, soit en cultivant dans la cour de la parcelle en ville. Cette dernière solution est celle que pratique Papa Michel dans le quartier de Mantsimou à la sortie sud de Brazzaville, tandis que la première est celle pratiquée par Papa Jean-Claude de Dolisie à Moukondo Yama.

Planche photographique 5 - Parcelle cultivée de Papa Michel à Brazzaville



Culture en buttes (en haut à gauche) et réserve d'eau (à droite) le 23 octobre 2021 ; en bas, les étalages de ventes de légumes devant la parcelle Dan Babindamana 2022.

« C'est la retraite qui m'a donné l'idée [de cultiver], je ne voulais pas rester à m'asseoir ni embêter les enfants. J'ai essayé et ça a donné » (Papa Michel, entretien réalisé en 2021). Retraité, ancien fonctionnaire électricien du bâtiment, il cultive directement sur la parcelle où il habite. Étant âgé, pour faciliter son travail, il a formé de hautes buttes de terre maintenues par des morceaux de tôle comme le montre la photo ci-dessus. Sur sa parcelle, il dispose d'un puits qui lui permet d'irriguer ses cultures. Un vendeur de graines passe dans le quartier et lui fournit les semences. Papa Michel conserve ses déchets végétaux pour en faire du compost qu'il étend pour fertiliser ses buttes. Sa production dépasse largement sa consommation. Le surplus est vendu par Maman Élisabeth qui l'aide aussi dans la parcelle pour les cultures. La vente des produits se fait soit devant la parcelle sur un petit étal (voir photo ci-dessus) soit, lorsque la production est plus importante, au marché Total.

Dans les pays du Niari (ensemble de trois départements regroupant la Bouenza, le Niari et la Lékoumou situé dans le sud du pays), sur la route entre Dolisie et Kibangou et à proximité des concessions de Todi Rivers Farm, de Saco, de l'International Partnership for Human

Development³⁴ (IPHD) et du ranch de Dihessé d'Asperbras, Papa Jean-Claude dispose de terres dans le village de Moukondo Yama dont il est originaire et qu'il a décidé d'exploiter une fois sa retraite de journaliste prise. Il y a construit une maison et, après discussion avec les autres membres du clan, a planté tout autour environ trois cents arbres fruitiers et médicinaux ainsi qu'un champ de manioc, le tout sur un hectare. Pour travailler la terre, c'est-à-dire pour dessoucher les arbres et arbustes et débroussailler la parcelle, il a loué un engin agricole à l'IPHD³⁵. Les autres membres du clan ainsi que les autres habitants du village ne sont pas habitués à dépenser d'importantes sommes d'argent en vue de préparer de grandes surfaces de terrain. Il y a peu d'entrepreneuriat agricole et Papa Jean-Claude s'est heurté aux membres du lignage lorsqu'il a souhaité agrandir la superficie cultivée. Depuis 1964, la spécialité du village est la culture de l'oignon rouge, date à laquelle un révérend est venu au village, en a planté et a gagné beaucoup d'argent à la vente de la récolte. Depuis, tout le monde plante cette variété d'oignons.

Planche photographique 6 - Parcelle cultivée par Papa Jean-Claude



À gauche, champs de manioc ; à droite, plantation de fruitiers (25 et 26 octobre 2021).

Une autre difficulté que rencontre Papa Jean-Claude consiste à trouver de la main-d'œuvre sur place : ainsi, il ne peut pas cultiver l'arachide qui nécessite du monde pour la récolte. Il avait planté une bananeraie plus proche de Dolisie, mais par manque d'entretien, là encore du fait de

34. Partenariat international pour le développement humain (IPHD).

35. L'IPHD est une « ONG américaine intervenant au Congo depuis 2000 qui participe au programme de cantines scolaires depuis 2001 notamment à travers ses fermes communautaires avec le PAM et le gouvernement congolais. Les premières fermes ont été installées en 2008 pour une durée de dix ans. Le gouvernement finance les fermes (bâti et concession gracieuse de cinq ans), et l'IPHD apporte son expertise pour former et encadrer les paysans. Les produits des fermes, principalement du maïs et des pommes de terre, mais aussi des haricots, du soja et quelques produits maraîchers, sont vendus aux cantines. Les recettes sont partagées entre le gouvernement (50 %), l'IPHD (30 %) et 20 % pour les paysans (Terpend, Dzaba, Treutens, & Bobenda, 2014). En plus des fermes communautaires, l'IPHD a monté des centres d'exploitation de machines agricoles (CEMA). Ces centres ont été créés pour former des groupements de paysans à l'utilisation de machines agricoles. Le gouvernement fournit terres, engins agricoles et bâtiments. Une fois formés, les groupements de paysans ont la possibilité de louer le matériel auprès du centre. » (Favrot, 2019).

la difficulté de trouver de la main-d'œuvre, la bananeraie s'est faite envahir par la végétation et Papa Jean-Claude a fini par l'abandonner, car seul, il ne peut pas tout entretenir.

Les deux cas de retraités de la fonction publique que nous venons de décrire montrent que lorsque des individus disposent d'un minimum de revenus, ici une retraite, mais qui reste aléatoire, il leur est possible d'investir du temps et de l'argent dans l'agriculture. Ce secteur reste attractif au regard des anciens. Mais en raison de leur âge, ces derniers se heurtent à une difficulté, celle de leur limite physique qui nécessiterait l'emploi, au moins temporaire, de main-d'œuvre pour les soutenir dans leur démarche. Mais le secteur agricole n'attire pas les jeunes, encore moins en zone rurale. Certaines initiatives de maraîchage urbain et périurbain, lorsqu'elles sont encadrées, lorsqu'elles disposent de budgets sur le long terme et d'aménagements tels qu'un accès à l'eau et l'électricité, parviennent néanmoins à mobiliser, ce qui est abordé dans la partie suivante.

2. LE SOUTIEN SUR LE LONG TERME FONCTIONNE

En République du Congo et au Gabon, deux programmes similaires de soutien au maraîchage en zone périurbaine ont vu le jour, à la fin des années 1980 au Congo et au début des années 1990 au Gabon. Les principaux centres près de Brazzaville, Pointe-Noire et Libreville sont encore en activité aujourd'hui.

2.1. Au Congo, le cas d'AgriCongo à Pointe-Noire

En 1986, le gouvernement, en partenariat avec Agrisud international, soutenait la création de l'ONG AgriCongo, qui reçut alors le soutien financier du groupe pétrolier français Elf-Aquitaine (aujourd'hui Total), consistant en un programme de recherche et de développement agricole. L'objectif de cette ONG était de vulgariser des techniques agricoles auprès des jeunes pour les encourager à se tourner vers l'agriculture grâce à une formation pratique dans le domaine du maraîchage, de l'élevage, de la pêche et de l'arboriculture. L'ONG mettait gratuitement des terres à disposition des producteurs, terres dont l'État lui avait délégué le droit d'usage. Mais depuis quelques années, les financeurs, dont le principal, désormais Total après le rachat d'Elf-Aquitaine, se sont progressivement détournés d'AgriCongo. Cette dernière n'étant désormais plus financée qu'à travers la dotation annuelle de l'État, elle semble en perte de dynamisme.

À Pointe-Noire, le site d'AgriCongo, Tchimbambouka, s'étend sur une parcelle de 16 hectares dans l'enceinte même de la ville, au sud, dans l'arrondissement de Ngoyo. Certaines parties du site ont cessé leurs activités, mais pas la partie maraîchère qui reste très lucrative pour les exploitants. Chaque maraîcher a reçu une formation gratuite et 800 m² de terres à exploiter gratuitement. La plupart cultive en buttes et leur production est souvent complétée par des fruitiers. La vente de la production se fait généralement en bord champs. Les grossistes viennent directement acheter sur place une butte entière ou un mètre cultivé. Certains producteurs du site sont spécialisés dans la production de plants de fruitiers, d'autres dans la multiplication des bananiers comme le montrent les photos ci-dessous. Le site est gardé et dispose de réserves d'eau et de l'électricité (voir planche photographique 7 ci-après). Un magasin de semences est également présent sur le site. Il vend principalement des semences de la marque Technisem qui sont importées. Mais les maraîchers échangent également des boutures, des greffons et des semences avec d'autres sites d'AgriCongo spécialisés dans la fabrication de semences, la recherche et le développement, notamment celui situé en banlieue de Brazzaville sur le site de

Kombé. Sur la parcelle de Pointe-Noire il y a également des poulaillers, une fabrique d'aliments de bétail et un bâtiment autrefois destiné au séchage de poisson. Ce dernier a fermé, car la logistique pour apporter des poissons jusqu'ici depuis des étangs de pisciculture n'était pas efficace, la distance étant trop importante et aucun étang n'étant situé sur le site.

Depuis le rachat d'Elf par Total, le financement d'AgriCongo n'est plus garanti. Selon un agent de l'ONG, une différence notable réside dans les modalités de financement. Auparavant, Elf finançait directement AgriCongo, tandis que désormais Total donne sa subvention, moindre, au Trésor public et celle-ci n'est pas restituée sur le terrain. Ceci explique la perte de vitesse des activités de cette ONG, notamment en ce qui concerne les activités de formation, de recherche et de développement qui nécessitent des agents salariés. Les arriérés de salaire ont conduit de nombreux agents à quitter AgriCongo. La récupération de certaines de ces activités pour le compte du ministère de l'Agriculture ne permet pas un travail dans la durée. En effet, une dynamique apparaît lorsqu'un projet de développement apporte une contribution financière. Mais celle-ci prend fin avec les financements. Les leviers d'action résident donc notamment dans les problématiques de continuité des financements et de la gouvernance. Ces zones agricoles périurbaines productives concentrent les enjeux qui apparaissent bien dans les discours autour de la sécurité alimentaire, de la diversification économique et de l'aménagement du territoire.

Planche photographique 7 - Site AgriCongo à Pointe-Noire



De gauche à droite et de haut en bas : pépinière de plants de fruitiers, parcelle maraîchère et château d'eau, pépinière de bananiers, fabrique d'aliments de bétail, magasin de semences et d'intrants, unité fermée de séchage de poisson (29 juin 2021).

2.2. Au Gabon, le cas de l'Institut gabonais d'appui au développement près de Libreville

Tout comme AgriCongo au Congo, l'Institut gabonais d'appui au développement (Igad) est une association à but non lucratif résultant du partenariat entre Total et le gouvernement. Créée en juin 1992, elle en est le maître d'œuvre et reste, tout comme AgriCongo, dépendante de la régularité des financements.

À Libreville, l'Igad dispose de quatre périmètres. Celui qui a été visité se situe à « PK 8 » et s'étend sur une superficie de 12 hectares. Chaque parcelle est irriguée et varie de 800 m² à 1 000 m². L'agriculture vivrière doit privilégier les systèmes agroécologiques : la culture pratiquée y est intensive, « *les agriculteurs utilisent des engrais organiques et relativement peu de pesticides* » selon le discours du formateur rencontré sur place. Mais les résultats d'observations et d'analyse de collègues passés cinq ans auparavant semblent montrer au contraire une utilisation importante d'intrants chimiques (Loudit, Ndong, Francis, 2017). L'association dispense des formations qualifiantes pratiques et diplômantes. Elle fournit appui et conseil aux producteurs, accompagne les stagiaires, aide à la structuration professionnelle et réalise également des études de diagnostic. Jusqu'en 2017, l'Igad figurait sur des projets de développement d'organisations internationales, mais depuis l'association manque de financement. Le périmètre de Libreville, situé près de l'aéroport, doit être délocalisé dans le cadre du projet d'agrandissement de cette infrastructure. À leur création, chaque périmètre disposait d'une convention d'utilisation des terres de vingt-cinq ans renouvelables. Ainsi en zone urbaine et périurbaine, les objectifs de trouver des superficies pour l'agriculture et de créer des zones agricoles à forte productivité (ZAP) se heurtent à d'autres aménagements considérés comme prioritaires pour le développement économique.

Planche photographique 8 - Parcelles cultivées et centre de formation de l'Igad situé à PK 8 à Libreville



Photos prises le 21 octobre 2021.

La réussite de ces deux cas est en demi-teinte. L'agriculture périurbaine, et particulièrement le maraîchage, sont rentables pour les agriculteurs et ces sites contribuent directement à la sécurité alimentaire des urbains. L'accès au foncier pour les maraîchers a été facilité et les sites sont aménagés de manière à leur fournir au moins un accès à l'eau pour irriguer leurs cultures. À cela peuvent être ajoutés la formation initiale fournie par les organismes ainsi que le suivi-conseil et les liens entre les différents sites pour favoriser les échanges de boutures, semences, greffons, etc. Mais l'irrégularité récente des subventions permettant de payer les salaires des agents qui assurent les volets formation et l'organisation entre les différents sites ont mis ces organismes en difficulté, sans compter les difficultés foncières auxquelles ils doivent faire face. Au Gabon, la volonté d'agrandir l'aéroport a conduit au déplacement des maraîchers vers une nouvelle zone plus éloignée et moins bien dotée en infrastructures. Cette zone est donc moins attractive pour les agriculteurs. Cela n'est pas sans rappeler les travaux d'aménagement de la voie de la corniche à Brazzaville où la création d'une deux fois deux voies le long du fleuve Congo du nord au sud de la ville a conduit à l'expropriation de nombreux maraîchers situés au bord du fleuve en plein cœur de ville. Ces derniers disposaient d'un accès à l'eau pour l'irrigation et les marchés et leur lieu de vie se trouvaient à proximité. Ces maraîchers ont été déplacés loin du centre-ville et les parcelles qui leur ont été proposées ne disposent pas d'accès à l'eau (Favrot, 2023). Ces exemples illustrent

la fragilité de certaines parcelles agricoles en zone périurbaine, pourtant productives. Cette fragilité réside dans l'insécurité foncière à laquelle les agriculteurs sont confrontés. Pour des raisons d'utilité publique, d'aménagement urbain et de développement économique (cf. création de voies de communication et agrandissement d'un aéroport), ils ont été expropriés. L'inconstance des financements fragilise également ces organismes, notamment dans leurs activités de formation et de logistique. En parallèle de ces cas de maraîchage périurbain, et afin de relancer la production nationale, les gouvernements des deux pays encouragent désormais leurs élites à investir dans l'agriculture, ce qu'aborde la partie suivante.

3. INVESTISSEMENTS DES ÉLITES, POUR QUELLE RÉUSSITE ?

Le président congolais a appelé à de nombreuses reprises ses élites politiques à investir dans l'agriculture. Il possède lui-même une ferme située dans son village natal (Favrot, 2019), renvoyant directement à la figure du « big man » définie plus haut (Médard, 1992). Lors du dernier séjour de terrain en 2021, une ferme polyvalente comptant relancer la commercialisation et la production de cacao a été visitée au Congo. Au Gabon, ce sont deux exploitations s'orientant vers le maraîchage et la permaculture non loin de Libreville qui ont été visitées.

3.1. Projet individuel de cacaoculture au Nord Congo

▷ Tentative de relance de la cacaoculture à Tcherre

Le premier cas suivi ici est celui du fils d'un ministre congolais travaillant dans le parapétrolier chez Sodexo s'orientant dans la production et la commercialisation de cacao au Congo. Ce dernier a monté une « coopérative » dans le village natal de sa mère, à Tcherre, dans le département de la Cuvette Ouest. Là-bas, avec les membres de la coopérative qu'il a créée et sous la supervision d'un ingénieur cacao recruté en Côte d'Ivoire, 50 hectares de terrain ont été préparés, défrichés et plantés avec plusieurs variétés de cacaoyers. En parallèle, pour commencer à trouver des débouchés pour la future production, il a créé une société de *trading* de cacao, Agropa. Cette société a commencé à exporter vers l'Europe *via* le port de Pointe-Noire, du cacao produit dans les anciennes cacaoyères de la région pour financer les activités de la coopérative. Le modèle économique semblait intéressant, mais en absence de manager sur place à Tcherre, la cacaoyère n'a pas été entretenue, seul un bulldozer est passé et a frayé un passage. Lors de la visite, la majorité des cacaoyers étaient noyés dans la végétation (voir planche photographique suivante). Les membres de la « coopérative » sont peu nombreux : sur la vingtaine de membres du départ, seuls cinq sont restés et à eux seuls ils n'ont pas pu entretenir les 54 hectares. À la fin des échanges entre les membres de la coopérative, il a été décidé qu'Agropa lui achèterait le cacao si celle-ci en produisait, mais que les investissements financiers s'arrêtaient là. Dans les faits, loin d'être comme dans une coopérative, l'organisation du travail ressemblait davantage à une entreprise agricole avec un PDG qui a investi et participé aux premiers mois de travaux d'un côté, et de l'autre des ouvriers agricoles, à la différence qu'ils ne percevaient pas de salaire.

Planche photographique 9 - Plantation de cacaoyers à Tcherre



Photos prises le 1^{er} novembre 2021.

En revanche, le *trading* de cacao d'Agropa va continuer et devrait permettre de tenter une nouvelle plantation de cacaoyers plus accessible à Obouya dans le domaine familial du ministre. Tcherre est situé à 1 200 kilomètres de Pointe-Noire, à plus de 300 kilomètres d'Obouya où se situent la résidence et la ferme familiale ; une partie du trajet entre ces deux localités était de plus constituée d'une piste difficilement carrossable. La nouvelle plantation devrait donc démarrer dans la ferme familiale à Obouya. Un nouvel ingénieur cacao ivoirien a été recruté, proposant une nouvelle méthode. La zone étant en savane, et non en zone forestière comme à Tcherre, l'association de cultures de bananes/cacaoyer est désormais envisagée. Cette association, courante dans la cacaoculture, consiste à planter dans un premier temps des bananiers qui, au bout de quelques mois seulement, en raison de leur croissance rapide, offrent l'ombre nécessaire à l'arrivée des plants de cacaoyers. Le deuxième avantage de cette association est de permettre une production commercialisable plus rapidement. Le bananier peut être récolté dès la première année tandis que le cacaoyer entre en production en moyenne à partir de la quatrième année. D'autres cultures peuvent également être introduites comme le manioc et le maïs, ce qu'étudiait un champ expérimental de la CIB-Olam dans le cadre du PND cacao (Favrot, 2019). L'autre avantage de planter à Obouya plutôt qu'à Tcherre est d'ordre logistique. En effet, Obouya n'est situé qu'à quelques kilomètres d'Oyo et de son port franc où Agropa dispose déjà d'un espace de stockage pour la commercialisation du cacao (voir planche photographique suivante). Dans cette partie du pays, en raison de la proximité du domaine présidentiel, l'électricité est gratuite et la fourniture de courant ne connaît que peu de coupures. Enfin, la densité de population étant plus importante qu'à Tcherre, la main-d'œuvre devrait être plus facile à recruter.

Planche photographique 10 - Port franc d'Oyo : espace de stockage, barges de transport fluvial et équipement de chargement



Photos prises le 2 novembre 2021.

▷ **La ferme familiale à Obouya**

La ferme familiale est polyvalente, elle dispose d'un étang de pisciculture, d'un élevage de porcs, et de bovins, et d'un verger. Le tri des fèves de cacao achetées dans la ceinture cacaoyère et exportées par Agropa se fait dans un bâtiment situé au sein de la ferme. Des essais de cacaoyers ont été menés dans le verger familial. L'accès au foncier y est également facile puisque la famille dispose ici de 10 000 hectares.

Planche photographique 11 - Ferme familiale d'Obouya : étang de pisciculture et élevage de porcins



Photos prises le 30 octobre 2021.

Planche photographique 12 - Ferme familiale d'Obouya : élevage de bovins et verger avec essais de cacaoyers



Photos prises le 1^{er} novembre 2021.

Planche photographique 13 - Ferme familiale d'Obouya : bâtiment de tri des fèves de cacao



Photos prises le 1^{er} novembre 2021.

La cacaoyère à Tcherre a été un échec. Pour l'instant, la production de fèves de cacao est à destination du marché international et ce qui est produit sur la ferme d'Obouya (quelques dizaines d'hectares exploités sur les 10 000 hectares de la concession familiale) sert essentiellement à l'autoconsommation. Ainsi, l'activité de ces élites ne participe pas à l'amélioration de la sécurité alimentaire locale. Néanmoins, cela pourrait évoluer si l'objectif d'associer la cacaoyère à une bananeraie et d'autres fruitiers et cultures se maintient et rencontre le succès. À l'opposé de cette initiative de relance d'une culture de rente au Nord Congo, de fait éloignée des objectifs de sécurité alimentaire, les deux exploitations dirigées par des élites gabonaises visitées lors du terrain sont tournées vers la permaculture et donc vers les denrées principalement consommées par les Gabonais.

3.2. Des élites gabonaises tournées vers l'agroécologie

Au Gabon, deux exploitations d'élites ont été visitées. La première est celle d'un ancien ministre et la seconde celle d'un *trader* en pétrole.

▷ Ferme polyvalente à Ntoun

La ferme de l'ancien ministre est située à Ntoun et est composée notamment d'un point d'eau, d'un verger, d'une bananeraie, d'une parcelle d'ananas, d'un élevage de volailles et de cultures en buttes (voir photos). Les multiplications de plants sont faites sur place ainsi que les pépinières de plants de fruitiers. Une ruche a été installée pour favoriser la pollinisation. Les variétés cultivées sont reproductibles. Une parcelle de maïs ensilage est cultivée pour nourrir les volailles et une partie des épis est conservée pour semer à nouveau. Les branches séchées des palmiers à huile servent à pailler les ananas. La ferme est encore au début de son activité et la superficie n'est pas très importante, mais l'organisation semble associer plusieurs méthodes de permaculture visant une production intensive qui devrait excéder les besoins seuls du foyer et contribuer ainsi à alimenter les marchés locaux.

Planche photographique 14 - Ferme de Ntoum



De gauche à droite et de haut en bas : volailles, maïs, verger avec ananas, bananeraie, ruche, pépinière de palmiers à huile, point d'eau et culture sur butte. 20 octobre 2021.

▷ Le pétrolier et la permaculture

Le cas étudié ici est celui d'un investisseur individuel qui, après avoir fait des études en France dans le commerce des hydrocarbures et après avoir travaillé dans le monde comme courtier en pétrole pour une multinationale, est désormais en freelance et a décidé de se lancer dans l'agriculture près de Kango à 80 kilomètres de Libreville. Il a démarré son exploitation agricole en 2019. Les deux premières années menées avec « les techniques de l'agriculture chimique » (utilisation importante d'engrais et de traitements phytosanitaires) se sont soldées par des échecs au regard des faibles productions obtenues. Après avoir consacré un temps à la lecture, l'entrepreneur s'est alors tourné vers la permaculture (fabrication de compost, apport de fumure, paillage, culture en buttes, associations de cultures, etc.). Depuis 2021, seules des semences reproductibles de l'association Kokopelli (donc importées de France) sont cultivées. Un important dispositif de suivi technique et technologique a été mis en place afin de déterminer les potentialités de chaque plantation et association testées. L'exploitation est bordée par la forêt, aussi des appareils diffusant des ultrasons ont été installés afin de repousser les éléphants pour éviter qu'ils ne viennent piétiner les cultures (voir photo).

Planche photographique 15 - Permaculture près de Kango



Associations de cultures en buttes (à gauche), préparation de semis (au centre) et récupération de graines reproductibles (à droite). 20 octobre 2021.

Planche photographique 16 - Permaculture près de Kango



Installation d'un dispositif de diffusion d'ultrasons répulsif à éléphants (à gauche) et pont réalisé pour relier la parcelle à la route (à droite). 20 octobre 2021.

Ces deux exploitations gabonaises en sont à leurs débuts, encore en phase expérimentale, mais les productions visées ici correspondent aux habitudes alimentaires des Gabonais. Les méthodes employées se veulent – et se vantent – d'être respectueuses de l'environnement et visent une forte productivité. Leurs résultats sont à suivre.

Les exploitations d'élites gabonaises et congolaises visitées sont des exemples de valorisation de la rente pétrolière. Néanmoins, malgré la manne financière auxquelles elles ont accès, elles peinent à devenir productives au-delà de l'autoconsommation et n'infléchissent pas la balance commerciale des importations alimentaires. Pourtant, elles ont un accès facilité au foncier, font identifier et immatriculer leurs terres. Certains essais-erreurs laissent à penser que la tendance peut s'infléchir, notamment avec les nouvelles techniques davantage orientées vers l'agroécologie et la permaculture. Mais, même si les élites ont accès à des fonds grâce à leurs revenus tirés du pétrole, les activités agricoles demandent un investissement continu, un suivi régulier, une attention de chaque instant. Mais si chacun passe du temps pour lancer une activité, aucun ne reste en permanence sur place, ni même les managers qu'ils emploient, qui passent beaucoup de temps en ville, loin de la ferme. Or les techniques qu'ils souhaitent développer demandent de la main d'œuvre qualifiée pour superviser les suivis. Ne restent sur place que les employés qui n'ont pas d'autre choix : leurs salaires sont faibles et ils peuvent être accaparés par une autre activité pour assurer leur subsistance, telle que la pêche ou la chasse. Les activités sur l'exploitation se retrouvent également à l'arrêt lors d'une panne technique nécessitant une prise de décision rapide et un apport financier pour une réparation qu'ils ne peuvent pas engager sans validation en amont d'un manager souvent absent.

Selon un autre fils de ministre qui a abandonné la plantation de palmiers à huile lancée par son père, le problème des élites est qu'elles n'emploient pas les personnes les plus compétentes pour entretenir leurs exploitations, mais plutôt des membres de la famille en qui elles ont confiance. De plus, les élites rencontrées réclament l'accès à des prêts bancaires, comme l'ensemble des personnes souhaitant investir dans l'agriculture. Or il n'y a pas de banque agricole pour les « gros investisseurs » et très peu d'établissements de microcrédit pour les projets moins importants, souvent financés par des projets de développement, et donc sur durée limitée. Il existe

essentiellement des financements tirés de programmes d'organisations internationales et de bailleurs de fonds, mais il n'existe pas d'établissement vers lequel un agriculteur pourra se tourner à tout moment. Ce n'est pas un phénomène particulier aux deux pays, ni un phénomène récent puisque de nombreuses publications soulignent ce besoin. Les investissements des élites urbaines dans l'agriculture nécessitent, comme le soulignent Njogui et Levang (2013) pour celles qui investissent dans le palmier à huile au Cameroun, un encadrement de leurs investissements, soutenu par une réforme foncière volontariste, ainsi qu'une politique d'aménagement du territoire cohérente.

CONCLUSION

Conformément aux recommandations internationales pour le renforcement de la sécurité alimentaire, la République du Congo et le Gabon ont attiré des investisseurs étrangers. Après plus de dix ans sur le terrain, ces acteurs à eux seuls n'ont pas renversé la balance commerciale des importations alimentaires et les deux pays restent fortement dépendants de l'extérieur pour garantir l'approvisionnement de leur population majoritairement urbaine. Pour autant, les deux pays n'ont pas suivi le même schéma pour attirer des investisseurs étrangers dans l'agriculture, avec des résultats différents. La République du Congo, comme de nombreux autres pays du continent, a mis en place une série de réformes foncières depuis les années 2000, édifiant la propriété privée comme modèle au détriment des droits fonciers coutumiers, avec pour but, selon les recommandations des bailleurs de fonds, de faciliter l'accès à la terre pour les investisseurs. Le gouvernement congolais a instauré un ensemble de politiques incitatives, comme des exonérations de taxes sur les importations, ou encore des loyers modérés. Quant au Gabon, il a modifié sa législation foncière bien plus récemment et le manque de mise en œuvre de cette nouvelle réforme fait du régime qui prévaut sur le terrain celui instauré sous la colonisation.

Cette étude révèle le poids des politiques internationales sur les politiques nationales et interroge le modèle de développement prôné par les institutions internationales et la place accordée au secteur agricole. Les discours des acteurs du développement encouragent depuis des décennies le développement de l'agriculture pour accéder à une sécurité alimentaire mondiale. Plus récemment, ils encouragent aussi le développement de l'agriculture nationale, locale et familiale pour que chaque pays puisse accéder à l'autosuffisance, voire à l'indépendance alimentaire. Cette position discute le modèle orthodoxe du commerce international : les fluctuations des cours mondiaux des denrées alimentaires ont montré l'impossibilité de garantir la sécurité alimentaire par le libre marché. Mais, au-delà des discours sur le renforcement et le soutien à l'agriculture familiale pourvoyeuse d'emplois et de denrées de base immédiatement disponibles, quelle place est réellement accordée au secteur agricole dans les politiques de développement ?

Ces deux pays à la production agricole insuffisante et à la population majoritairement urbaine disposent pourtant d'une agriculture familiale efficace, productive et organisée en fonction des filières urbaines, périurbaines et rurales. Mais ces agricultures ne sont que très peu soutenues, notamment en matière de protection foncière. Cette activité reste marginale et peu attractive pour les populations dont l'objectif est de travailler dans la fonction publique ou dans le pétrole, comme les élites, et de vivre en ville où les infrastructures de base telles que l'accès à l'eau, à l'électricité ainsi qu'à l'ensemble des services publics est possible. Même lorsqu'elles sont lucratives, les exploitations maraîchères restent peu outillées, peu soutenues, le travail y est pénible et ne présente pas les avantages du salariat comme la sécurité sociale et la retraite.

De plus, l'importance accordée au secteur agricole en République du Congo et au Gabon est équivoque. Que ce soit pour l'agrandissement de l'aéroport de Libreville ou pour la réalisation de voies de circulation le long du fleuve sur la corniche à Brazzaville, les projets d'infrastructures supplantent systématiquement la préservation de zones agricoles productives. Cette relégation de l'agriculture interroge donc bien la place qui est concrètement attribuée à l'agriculture dans les politiques de développement.

La République du Congo et le Gabon sont deux États de la zone des forêts du bassin du Congo et font l'objet de programmes de préservation de ces forêts. Dans ce cadre, une méthodologie issue d'organisations de la société civile a permis au Gabon de délimiter des zones de forêts communautaires à partir d'une cartographie participative avec les populations locales. Les ministères de l'Agriculture de chacun des deux pays cherchent à identifier des zones à fortes productivités agricoles au Gabon et des zones d'agriculture prioritaire au Congo. Certaines de ces zones reprennent des projets agricoles lancés par des investisseurs étrangers dans les années 2010 ayant depuis totalement ou partiellement périclité. Si l'initiative de définir des zones dédiées à l'agriculture semble intéressante, la méthodologie suivie pour les identifier interroge. Les projets d'aménagement du territoire et d'élaboration d'un cadastre agricole permettraient également d'identifier les zones de production et de les réserver à ce secteur d'activité. Pourtant, dans un contexte où les terres ont très peu fait l'objet d'une reconnaissance des droits fonciers coutumiers, il paraît indispensable d'intégrer les populations dans ce processus. Cela pourrait se faire sur le modèle du paradigme d'adaptabilité des plans fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest dans les années 1990 (Bouquet, 2015). Les outils tels que la cartographie participative méritent d'être mobilisés dans les processus d'aménagement du territoire, à l'instar de celles des forêts communautaires au Gabon, tout en gardant en tête le comportement individualiste des populations locales, et en ne cherchant pas systématiquement à former des collectifs. Il sera également nécessaire de prévenir la « capture par les élites » de certaines réglementations, avec une méthodologie réellement participative permettant de co-construire une législation s'affranchissant au maximum « *des contraintes techniques et des charges financières qui rendent illusoire toute autonomie* » (Karsenty, 2020) et toute appropriation par les populations locales. Ainsi, ces principes participatifs pourraient servir dans les autres pays de la sous-région pour identifier des zones dédiées à des projets agro-forestiers, mais aussi pour identifier les ZAP au Congo et au Gabon qui devraient inclure en priorité des zones dédiées à l'agriculture urbaine et périurbaine.

Finalement, les échecs de progrès en matière de sécurité alimentaire, malgré des évolutions des politiques agricoles et foncières en République du Congo et au Gabon conformes aux recommandations des institutions internationales, remettent en cause les modèles normatifs du développement. Ils illustrent l'importance d'un aménagement adapté au contexte local qui associe à la fois l'administration, les populations locales et les entreprises, et qui renvoie au modèle de développement territorial décrit par Tonneau et Généau (2016).

Les attentes méthodologiques qui ressortent d'une comparaison de cas empirique entre deux pays de la sous-région Afrique centrale montrent les besoins en analyses scientifiques de terrain qui seraient pérennes et qui permettraient d'aider à la co-construction de politiques de développement territorial adaptées au contexte local. Cette pérennisation pourrait prendre la forme d'une équipe de recherche travaillant sur l'aménagement du territoire et sur l'observation du foncier dans la sous-région, les équipes de recherche en développement basées à Brazzaville jusque dans les années 1990 et travaillant sur l'ensemble de la sous-région n'ayant pas été réhabilitées après la série de guerres qui a frappé la ville.

RECOMMANDATIONS

- ▷ Au-delà de la rentabilité financière du point de vue de l'investisseur, il conviendrait de mesurer la rentabilité économique de ces projets du point de vue de la collectivité nationale pour en tirer des conséquences en matière de développement agricole et de politiques publiques.
- ▷ La priorité devrait être donnée aux initiatives d'agriculture familiale de zone rurale, urbaine et péri-urbaine pour favoriser le développement local : l'accès à une alimentation locale permettant d'améliorer l'autosuffisance alimentaire et de garantir des revenus durables aux populations locales.
- ▷ En parallèle, la création de politiques d'aménagements qui prennent en compte les recommandations préalables devront être mises en place pour un développement durable.
- ▷ Favoriser la communication (campagnes locales, sessions de discussions et de diffusions, etc.) et déployer des outils de communication (applications smartphone par exemple) visant à permettre un échange permanent entre les différents acteurs impliqués (gouvernements, ONG, populations locales, investisseurs).

Bibliographie

- Allal, A., & Vannetzel, M. (2017). Des lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration. *Politique africaine*, n° 146(2), 5-28.
- Anseeuw, W., Boche, M., Breu, T., Giger, M., Lay, J., Messerli, P., & Nolte, K. (2012). *Transnational land deals for agriculture in the global south: Analytical report based on the Land Matrix database*. CDE. http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=564980
- Atenga, T. (2003). Gabon : Apprendre à vivre sans pétrole. *Politique africaine*, 92(4), 117-128.
- Bayart, J.-F. (1990). *L'État en Afrique : la politique du ventre* (Vol. 1-1). Fayard.
- Bekale B'Eyeghe, F. (2013). Souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne : le cas du Gabon. *Souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne*, 1-245.
- Bernault, F., & Tonda, J. (2009). Le Gabon : une dystopie tropicale. *Politique africaine*, 115(3), 7-26.
- Berton-Ofoueme, Y. (2017). *L'accès à l'alimentation dans les grandes villes : Asie, Afrique, Caraïbes Luanda (Angola), Brazzaville et Pointe-Noire (République du Congo). Conurbation Cotonou-Abomey [et] Calavi-Porto Novo (Bénin), Bamako (Mali)...* Agrisud international, Éd.; Vol. 1-1. l'Harmattan.
- Bouquet, C. (2012). En Afrique, les terres appartiendront à ceux qui les achètent (In Africa, land will belong to those who buy it). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 89(3), 388-398.
- Bouquet, C. (2015). Bientôt on comptera des dizaines de millions de paysans sans terre en Afrique subsaharienne. *Hérodote*, 156(2015/1), 96-107. <https://doi.org/10.3917/her.156.0093>
- Coquery-Vidrovitch, C. (1972). *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires. 1898-1930*. Paris : Mouton & Cie.
- Coquery-Vidrovitch, C., & Moniot, H. (1992). *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*. Presses universitaires de France.
- Daloz, J.-P. (2006). Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire. *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 13(4), 617-623.
- Darcy, M.-L. (2016, février 22). José Veiga, la déchéance du « Monsieur Afrique » portugais. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/02/22/jose-veiga-la-decheance-du-monsieur-afrique-portugais_4869705_3212.html
- Direction générale du Trésor. (2018). *Le secteur agricole au Gabon*. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GA/le-secteur-agricole-au-gabon>
- Douniama, P. W. (2022, 03). *Approvisionnement : des mesures pour atténuer la hausse des prix des aliments*. 3.

- Ecofin Agro. (2020). *Gabon—Le pays ambitionne de réduire de 50 % ses importations alimentaires, d'ici 2022*. Bureau business France de Douala. <https://www.businessfrance.fr/gabon-le-pays-ambitionne-de-reduire-de-50-ses-importations-alimentaires-d-ici-2022>
- FAO. (2012). *Cadre de programmation pays 2013-2016 République du Congo* (p. 64). <http://www.fao.org/3/a-bp639f.pdf>
- FAO et CSA. (2012). *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. <https://www.fao.org/3/i2801f/i2801f.pdf>
- Favrot, M. (2019). *Les investissements étrangers dans l'agrobusiness en Afrique : accaparements fonciers ou facteurs de développement ? Les paradoxes de la République du Congo* [Thèse, Aix-Marseille Université - ED 355]. <https://hal.archives-ouvertes.fr/tel-02499397>
- Favrot, M. (2023). Après l'échec de l'agrobusiness étranger en République du Congo, quelle place pour l'agriculture péri-urbaine ? In *Agricultures urbaines dans les pays d'Afrique subsaharienne*. Presses Universitaires du Midi.
- Favrot, M., & Dorier, E. (2016). Dossier « Réaffectations du foncier : régulation étatique, investissements privés et initiatives citoyennes » - Quels enjeux liés à l'arrivée d'investisseurs agro-industriels étrangers en République du Congo ? Contexte agricole et foncier. *Natures Sciences Sociétés*, 24(4), 334-346. <https://doi.org/10.1051/nss/2017001>
- Favrot, M., & Dorier, E. (2018). Les politiques agricoles face au paradigme du sous-peuplement en République du Congo. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, 2018/3, Article 2018/3. <https://doi.org/10.4000/eps.8135>
- Gaulme, F. (2018). *Le retour de l'ajustement : La crise des pays pétroliers d'Afrique centrale. Gabon et Congo-Brazzaville* (Notes de l'IFRI). Ifri. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/gaulme_crise_pays_petroliers_gabon_congo_2018.pdf
- Gillet, P., Vermeulen, C., Feintrenie, L., Dessard, H., & Garcia, C. (2016). Quelles sont les causes de la déforestation dans le bassin du Congo ? Synthèse bibliographique et études de cas. *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 20(2), 183-194.
- Global Witness. (2019, août 6). *Blanchisserie Sassou-Nguesso : une affaire d'Etat congolaise—Partie II*. <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/corruption-and-money-laundering/blanchisserie-sassou-nguesso-une-affaire-d%C3%A9tat-congolaise-partie-ii/>
- Global Witness. (2020). *Ce qui se cache sous terre* (p. 16). Der Spiegel, Mediapart, European Investigative Collaborations. <https://www.globalwitness.org/fr/what-lies-beneath-fr/>
- Guichaoua, A. (1989). *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale. Tome 2 - La liquidation du « monde paysan » congolais* (Vol. 1-1). Éd. l'Harmattan.
- Janin, P. (2018). Les politiques alimentaires en Afrique de l'Ouest : réponse au risque ou facteur d'insécurité ? In *L'État réhabilité en Afrique : réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale* (Kharthala, p. 165-188). Emmanuel Gregoire, Jean François Kobiane, Marie-France Lange. <http://hal.ird.fr/ird-01525293>

- Joncheray, M. (2013). *Vivre la guerre, construire la paix : conflits et recompositions territoriales post-conflit en République du Congo (Pays du Niari)*. [Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université - ED 355]. <http://www.theses.fr/2013AIXM3104>
- Kinomé, ONF International, & Salva Terra. (2021). *Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) en République du Congo. Étude de faisabilité* (p. 42). AFD. https://www.atibt.org/files/upload/news/%5BPUDT%5D_RTMA1_12MAI2021_CR.pdf
- La Touch, S. (2014, juin 5). Blog citant « L'aide française au développement... Du pillage » Le Canard enchaîné n° 4884 du 4 juin 2014. *Blog*. <http://le-blog-sam-la-touch.over-blog.com/2014/06/l-aide-francaise-au-developpement-du-pillage-le-canard-enchaene.html>
- Lay, J., Anseeuw, W., Eckert, S., Flachsbarth, I., Kubitzka, C., Nolte, K., & Giger, M. (2021). *Taking stock of the global land rush: Few development benefits, many human and environmental risks. Analytical Report III*. Open Publishing. <https://doi.org/10.48350/156861>
- Leplaideur, A., & Moustier, P. (1991). Dynamique du vivrier à Brazzaville : les mythes de l'anarchie et de l'inefficace. *Cahiers des Sciences humaines*, 27, 147-157.
- Leplaideur, A., & Moustier, P. (1994). Acteurs et circuits maraîchers à Brazzaville. *Agriculture et développement*, 1, 6.
- Loudit, S. M. B., Ndong, A. N., & Francis, F. (2017). Le maraîchage périurbain à Libreville et Owendo (Gabon) : Pratiques culturelles et durabilité. *Cahiers Agricultures*, 26(4), 45002. <https://doi.org/10.1051/cagri/2017026>
- Médard, J.-F. (1992). Le « big man » en Afrique : esquisse d'analyse du politicien entrepreneur. *L'année sociologique*, 42 (Troisième série), 167-192.
- Mighty, & Brainforest. (2016). *La boîte noire du commerce de l'huile de palme ou comment l'émergence du géant de l'agro-business Olam parmi les acteurs majeurs du commerce de l'huile de palme menace l'avenir des forêts d'Asie du Sud-Est et du Gabon* (p. 16).
- Moustier, P., & Pages, J. (1997). Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? *Économie rurale*, 241(1), 48-55. <https://doi.org/10.3406/ecoru.1997.4888>
- Njogui, T.E., & Levang, P. (2013). Élités urbaines, élaiculture et question foncière au Cameroun. *Territoires d'Afrique*, 5. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010063823>
- Nguema, V. M. (2005). *L'agriculture du Gabon : entre décolonisation et ajustements structurels, 1960-2000*. Karthala Éditions.
- Nkounkou, J. B., & Temple, L. (2021). Résilience du secteur alimentaire face à la crise Covid-19 et perspectives pour les politiques agricoles en République du Congo. *Cahiers Agricultures*, 30, 39. <https://doi.org/10.1051/cagri/2021025>
- Nolte, K., Chamberlain, W., & Giger, M. (2016). *International Land Deals for Agriculture. Fresh insights from the Land Matrix : Analytical Report II* (p. 68). http://boris.unibe.ch/85304/1/land_matrix_2016_analytical_report_draft_ii.pdf
- Okoué Edou, J. J. R. (2015). *L'économie gabonaise souffre du syndrome hollandais, dit-on ! Essai* (Vol. 1-1). Éditions Persée.

Ovono Edzang, N. (2019). *Évaluation nationale de la gouvernance foncière pour le Plan national d'investissement agricole (PNIA) du Gabon* (rapport final). GIZ.

Loi n° 37-2021 du 13 août 2021 portant loi de finances rectificative pour l'année 2021, § Journal officiel de la République du Congo (2021). <https://www.droit-afrique.com/uploads/Congo-LF-2021-rectificative.pdf>

Pison, G. (2019). Tous les pays du monde (2019). *Population et Sociétés*, 569, 8.

Pottier, P., Fidèle Michellin, A. N., Jean Pamphile, K., & Nicole, N. O. (2017). *L'urbanisation à l'assaut du littoral du Gabon* (Coédition LETG-Nantes Géolittomer (Nates) & Raponda-Walker (Gabon)), p. 181-195).

République du Congo. (2011). *Congo Document de stratégie pour la croissance l'emploi et la réduction de la pauvreté. DSCERP 2012-2016* (p. 417). http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Congo_Document_de_strat%C3%A9gie_pour_la_croissance_l_emploi_et_la_r%C3%A9duction_de_la_pauvret%C3%A9__DSCERP_2012-2016_.pdf

République du Congo. (2018). *Plan national de développement PND 2018-2022*. Document central - Version provisoire, cadre stratégique de développement. p. 180.

République du Congo. (2022a). *PND 2022-2026* (Annexe 2 - Programme pluriannuel des actions prioritaires). <https://pnd.plan.gouv.cg/wp-content/uploads/2022/03/ppap2.pdf>

République du Congo. (2022b) *PND 2022-2026. Cadre stratégique de développement (CSD) Document principal*. <https://gouvernement.cg/wp-content/uploads/2022/07/CSD-PND-2022-2026.pdf>

Rosellini, C. (2006). La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives, Abstract. *Afrique contemporaine*, 216, 125-138.

Sofreco, & Cérape. (2012). *Étude du secteur agricole en République du Congo. Diagnostic national* (p. 256). Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Banque africaine de développement.

Té-Léssia Assoko, J., & Rizk, Y. (2021, octobre 4). Congo : Le FMI entrouvre la porte à un nouvel accord de financement – Jeune Afrique. *JeuneAfrique.com*. <https://www.jeuneafrique.com/1243232/economie/congo-le-fmi-entrouvre-la-porte-a-un-nouvel-accord-de-financement/>

Terpend, N., Dzaba, D., Treutens, M., & Bobenda, E. P. (2014). *Rapport intermédiaire - Bilan sur les filières vivrière, maraîchère, fruitière et cacaoyère au Congo* (étude sur les perspectives d'investissement et d'amélioration des filières porteuses, p. 147).

Tonneau, J.-P., & Guéneau, S. (2016). Quels modèles de gestion des plantations agro-industrielles tropicales ? Réflexions à partir d'une étude de cas au Gabon. *Natures Sciences Societes*, 24(4), 386-393.

Tsamoye, P. (2016). Changement de stratégie alimentaire au Cameroun et au Gabon : quel bilan ? *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, 138(9), 13-25.

Tshikuma, E. (2019, mars 1). Dette publique du Congo : vers la signature d'un accord entre Pékin et Brazzaville. *JeuneAfrique.com*. <https://www.jeuneafrique.com/743543/economie/dette-publique-du-congo-vers-la-signature-dun-accord-entre-pek-in-et-brazzaville/>

UA, BAD, & CEA. (2014). *Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique*. Rapport UA, BAD, & CEA. http://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/guiding_principles_fre_rev_era_size.pdf

Venisnik, T., & Ichou, B. (2020). *Droits de propriété foncière des communautés locales et populations autochtones Instruments de droit international et législation nationale applicables en République du Congo* (Version 3). Client Earth, UK Aid.

Vennetier, P., 1963, Les hommes et leurs activités dans le nord du Congo Brazzaville. *Cahiers ORSTOM*. Série Sciences Humaines, vol II, n° 1, 264 p.

Wily, L. A. (2012). *Faire face au passé – et au présent* (p. 169). Fern. https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/fern_gabon_LR_EN_FR.pdf

Yengo, P. (2016, novembre 16). *Congo-Brazzaville : coup d'état constitutionnel et restauration autoritaire*. CETRI, Centre Tricontinental. <https://www.cetri.be/Congo-Brazzaville-Coup-d-etat>

Annexes

Annexe 1 - Exemple de une des *Dépêches de Brazzaville* (3 mars 2022)



CHEMIN DE FER CONGO-OCÉAN

Reprise du trafic entre Pointe-Noire et Brazzaville

Interrompu le 25 janvier dernier à cause de l'effondrement des rails au PK Ngamoukassa, à M'Ilou, le 7^e arrondissement de Brazzaville, le trafic ferroviaire a repris entre les deux plus grandes agglomérations du Congo. Le segment endommagé a été réhabilité par les sociétés CIBIC et Congo Services.

Selon le directeur de cabinet du ministre des Transports, Diosdore Tchicaya, l'objectif fixé a été atteint sur la durée des travaux. « Le premier train de marchandises qui ravitalise les grandes villes est parti de Brazzaville mardi ; celui qui quitte Pointe-Noire avec des produits pétroliers est attendu », a-t-il expliqué.



Un train marchandises en partance pour Pointe-Noire

ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE OYO-OLLOMBO

Cafcao veut investir dans la transformation du cacao



La société agro-industrielle spécialisée dans la production du café et cacao (Cafcao) entend investir vingt milliards FCFA dans la zone économique spéciale Oyo-Ollombo, dans le département de la Cuvette.

Selon la directrice générale de cette société, Mirella Arranda De-Falouts, le projet qui vise à transformer de 30 000 tonnes de cacao s'inscrit dans le cadre de la relance de cette filière en République du Congo.

Page 5

BRAZZAVILLE

Le projet d'extension du réseau d'eau fait des dégâts

Le Projet d'extension en zones périphériques et de renforcement du service public d'eau potable à Brazzaville pose des problèmes dans certains quartiers où des ruis et des avenues sont devenues impraticables, des habitations incendiées, des chaussées détreppées à cause des fuites d'eau. La population des zones concernées déplore les négligences des entreprises chargées d'exécuter les travaux du projet et l'insensibilité de la société de distribution d'eau.

Page 4

FONCTION PUBLIQUE

1050 agents de santé seront recrutés en 2022



Une vue des députés formés à Oulor en attente d'interpellation

Le ministre de la Santé et de la Population, Gilbert Makoko, a annoncé, devant les membres de la chambre basse du Parlement, le recrutement par le gouvernement de 1050 agents de santé au titre de la loi de finances exercice 2022. « Les finalités de la deuxième vague sanitaire de Oulor et

celles formées au réseau national seront prises en compte », a-t-il indiqué.

Page 7

EDITORIAL

Pourquoi ?

Page 2

Annexe 2 - Exemple d'article de L'Union des 10 et 11 avril 2021

6

Samedi 10 et Dimanche 11 Avril 2021 **L'UNION**

ECONOMIE

economia.union@ecopressa.com

La flambée du prix de l'huile

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

Le prix de la bouteille d'huile n'en finit plus de grimper. Dans les marchés de la capitale, Libreville, les bouteilles du principal fournisseur, Olam Palm, sont quasiment absentes des étagères depuis plusieurs semaines. La faible production ac-

tuelle est partagée entre quelques grossistes, au détriment des petits revendeurs.

Conséquence: cette situation a engendré une hausse de prix que dénonce l'Organisation gabonaise des consommateurs (OGC). Elle indique, en effet, dans

une note de presse qu'entre janvier et avril, le prix du litre d'huile de palme fabriquée par Olam palm est passé de 1 000 francs, 1 100 francs, 1 200 francs à 1 400 francs. À l'heure actuelle, la grande part du marché est approvisionnée par des huiles d'importation. "Ces marques étrangères ne satisfont pas le consommateur lambda puisque leurs prix ne font que grimper...", s'inquiète Ibrahim Ibsendjet-Mboulo, président de l'OGC,

attirant l'attention du ministère du Commerce. Parce que le prix de l'huile de palme raffinée est fixé par la mercuriale nationale, au titre de la lutte contre la vie chère.

L'OGC ne cache pas son étonnement devant cette rareté de l'huile d'Olam Palm. Car les prévisions 2019, 2020, et 2021 du tableau de bord de l'économie nationale indiquent que sa production d'huile de palme devrait atteindre 22 760 tonnes.



L'huile raffinée est l'un des aliments les plus consommés.

Huile de palme: l'Apoi veut booster la filière

Photo: DFI



Les participants à l'atelier en pleins travaux.

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

ORGANISÉ dans le cadre de l'initiative pour le développement durable de l'huile de palme en Afrique, l'atelier de validation du cadre de durabilité et de redistribution de la stratégie de plaidoyer pour la formalisation de la plateforme nationale Huile de palme s'est tenu mercredi dernier à Libreville. La rencontre, présidée par la Direction générale de l'Agriculture, a vu la participation de différents acteurs impliqués dans la protection de l'environnement: Fonds mondial pour la nature (WWF), Brainforest, Profotest ... Cette rencontre permettra aux décideurs de valider de manière participative

le cadre de durabilité institutionnelle, opérationnelle et financière de l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique (Africa palm oil initiative - Apoi), une plateforme dont est membre notre pays. Son ambition est d'être une force de proposition capable de contribuer au développement durable de la filière huile de palme. Exploiter durablement les ressources naturelles tout en accélérant la croissance économique est l'un des objectifs majeurs que s'est fixé l'Etat. Pour répondre à cet enjeu, le gouvernement a opté pour la diversification de son économie et engagé différents processus visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, à préserver la biodiversité et à lutter contre les changements climatiques.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux Commission Générale de passation des marchés n°02

Appel d'offres international ouvert n°27/BEAC/DGE-DEMCF/AO10/Bien/2021 pour la fourniture de coupures et valorisatrices de billets

Dans le cadre de sa politique de gestion des signes monétaires, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage, sur ses propres ressources, de remplacer ses coupures et valorisatrices de billets BEAC. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation - CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
✉ : (+237) 222 23 33 29
📧 : egm.scx@bec.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de **cent mille (100 000) francs CFA**. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris, sur rendez-vous, en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un **million (1 000 000) FCFA**, doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **jeudi 27 mai 2021 à 12 heures précises**. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en **une phase le jeudi 27 mai 2021 à 13 heures** aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. La séance d'ouverture ne sera pas publique en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus.

Yaoundé, le 22 5 2021

Le Président de la Commission,

Annexe 3 - Liste des entretiens et visites du premier terrain au Congo du 14 juin au 9 juillet 2021

| | |
|-----------------------------|---|
| Lundi 14 juin | Arrivée |
| Mardi 15 juin | Visite du marché Total à Brazzaville Rencontres avec des vendeuses de poisson et de viande Visites de leurs fournisseurs en denrées congelées à proximité |
| Mercredi 16 - Jeudi 17 juin | Prises de contact, de rendez-vous, corrections de copies |
| Vendredi 18 juin | Discussions avec des importateurs de denrées congelées à l'entrée du port de Brazzaville, déchargement des camions en provenance de Pointe-Noire Rencontre avec le directeur du laboratoire Lapodev |
| Samedi 19 juin | Échanges avec le directeur de la Congolaise d'affrètement fluvial, contacts Gabon. |
| Lundi 21 juin | Entretiens avec : – World Resource Institute WRI, discussion sur aménagement du territoire, SIG et réforme foncière (dernier décret et application), contacts Gabon – Agropa, trader en cacao nouvellement implanté dans le Nord – AFD |
| Mardi 22 juin | Prises de rendez-vous avec des contacts récupérés la veille Discussion avec le DG de Tolona Visite du marché de Poto Poto et discussions avec un vendeur sur le rôle des pousseurs. Une vendeuse au marché ne semble pas savoir d'où viennent les arachides qu'elle vend. Approvisionnement en viande depuis la RDC via le port d'Oyo. |
| Mercredi 23 juin | Entretiens et discussions L'approvisionnement via Kinshasa de Brazzaville se fait par pirogue la nuit et tout est déposé dans les champs en bordure du fleuve puis remonté sur la route et évacué par taxis au petit matin. Ministère de l'Aménagement du territoire DG + Direction prospective territoriale + Direction gestion de projet : travail difficile avec les affaires foncières. Manque de mécanisme d'identification des terres agricoles. Cadastre agricole en projet. Ministère de l'Agriculture : Direction du centre de documentation et d'information, DGA. |
| Jeudi 24 juin | Entretiens : – producteur de cacao récent/trader : Cofcao, relation avec Sao Tome – directeur du laboratoire Lapodev de l'Université Marien Ngouabi |
| Vendredi 25 juin | Entretien avec le DG et le chef des programmes de la Concertation nationale des organisations paysannes du Congo (CNOP), besoin d'accompagnement dans l'étude sur les systèmes alimentaires en cours. Retour sur l'historique de la logistique d'approvisionnement passé. Problèmes liés à la réforme foncière. |

| | |
|-------------------------------|---|
| Dimanche 27 juin | Expertise France : relance de la formation technique et des CEFA notamment en agriculture (maraîchage, agroforesterie, entretiens machines agricoles) |
| Lundi 28 juin | Arrivée à Pointe-Noire, approche du port autonome, tentative d'entrée infructueuse, jardins près des voies ferrées |
| Mardi 29 juin | <p>Visite avec un chef coutumier et un agriculteur et peintre des potagers « jardins » sur l'ancien site d'Agricongo où les cultivateurs qui sont d'anciens « élèves » d'Agricongo disposent de terres gratuitement (800 m²)</p> <p>Visite de leurs jardins avec le chef de bloc. Explication de l'organisation hiérarchique depuis le maire jusqu'au chef de bloc. Problème de vol, d'accès à l'eau et à la terre. Approche de l'importateur Guénin, discussions avec des acheteurs, visite de sa boutique de surgelés. Entretien avec son voisin et concurrent, le DG de Johny, aussi importateur de viande congelée. Situation économique. Prix de vente homologué par l'État.</p> |
| Mercredi 30 juin | <p>Trajet pour Dolisie puis Malolo II (une portion importante de la route a été bitumée)</p> <p>Échanges rapides au CEFA de Dolisie</p> <p>Discussion avec le manager de Todi, la concession a diminué, Afgri toujours derrière, mais freine beaucoup. Il n'y a plus qu'un seul membre qui vienne, un manager nouvellement nommé et les agents d'Afgri.</p> <p>Nouvel investisseur/blanchisseur Agri Ressource</p> <p>Arrivée à Malolo II</p> |
| Jeudi 1 ^{er} juillet | <p>Visite de la ferme avec le DG, problème avec les taxes sur le chiffre d'affaires, ont diminué leurs activités avec le Covid et les difficultés d'écoulement de la production, aujourd'hui grâce à de nouveaux acteurs (SGMP et Agri CA) le travail est facilité.</p> <p>Rencontre du manager, du mécanicien et du chargé de la récolte</p> <p>Discussion avec l'ancien secrétaire et le maire du village</p> <p>Visite d'un champ d'arachide en récolte collective par une église. Vente en avance à un acheteur de Dolisie qui viendra récupérer la récolte.</p> <p>Discussion avec le DG d'Agri CA nouveau fournisseur d'intrants sud-africain.</p> <p>Visite de la ferme SARCO « des Chinois » avec le chef d'exploitation. Ils sont dans une phase de tests : maïs, manioc, oignons, tomates, soja, arachides, riz, pastèques, élevage porcin, etc.</p> <p>Livraison de maïs</p> |
| Vendredi 2 juillet | <p>Livraison de maïs de Todi</p> <p>Retour à Dolisie</p> <p>Discussions avec les Kengue qui ont un jardin à Dolisie, des champs près de Makabana et une bananeraie près de Malolo. Le travail au champ est assuré par des membres de la famille lorsque le papa ne peut pas y être, mais l'entretien est assez mauvais.</p> |
| Samedi 3 juillet | Discussions avec les Kengue |
| Dimanche 4 juillet | Retour à Brazzaville par la route |
| Lundi 5 juillet | Consultation des archives du ministère de l'Agriculture |

| | |
|--------------------|---|
| Mardi 6 juillet | Discussions avec le DG des statistiques agricoles, le DG de l'aménagement agricole et l'ex-DGA. Liste des investisseurs étrangers et congolais dans l'agriculture avec coordonnées GPS (promise). |
| Mercredi 7 juillet | Discussion avec une vendeuse de légumes qui produit et achète ce qu'elle vend et stocke ses invendus dans une pièce louée à la gendarmerie. |
| Jeudi 8 juillet | Rencontre avec le responsable SIG de WRI : récupération de beaucoup de données SIG. Discussion avec Éric Forni, des agents de la CIB Olam et de l'AFD. |
| Vendredi 9 juillet | Retour |

Secteur privé (agro-industriels, agriculteurs particuliers, grossistes, vendeuses, etc.).

Société civile et recherche (ONG, associations et chercheurs).

Institutionnels (membres d'un ministère et organisations internationales).

Annexe 4 - Liste des entretiens et visites du second terrain au Congo et au Gabon du 5 octobre au 9 novembre 2021

| | | |
|-------|---------------------|---|
| Congo | Dimanche 3 octobre | Arrivée |
| | Lundi 4 octobre | Prise de rendez-vous |
| | Mardi 5 octobre | Entretien DG Congolaise d'affrètement fluvial |
| | Mercredi 6 octobre | Entretiens au ministère de l'Agriculture, département de l'aménagement du territoire |
| | Jeudi 7 octobre | Visite de champs et de prospection de terres à Kintamou et Mayama, route difficile |
| | Vendredi 8 octobre | Entretien avec un ancien cadre d'Eco Oil |
| | Samedi 9 octobre | Entretien avec DG Agropa |
| Gabon | 11-16 octobre | Quarantaine à cause d'un dépistage positif à l'arrivée à l'aéroport Léon Mba |
| | Dimanche 17 octobre | Entretien consultant protection des populations autochtones et environnement Entretien cadre WWF |
| | Lundi 18 octobre | Entretien ministère DG Agriculture, ingénieur + Sigiste du ministère |
| | Mardi 19 octobre | Entretiens coordonnateur Graine Investisseur individuel dans la permaculture à Kango Ministère des forêts, DG |
| | Mercredi 20 octobre | Visite des fermes à Ntoum et Kango |
| | Jeudi 21 octobre | Visite de la parcelle de l'Igad située à PK8 |
| Congo | Vendredi 22 octobre | Retour du Gabon |
| | Samedi 23 octobre | Visite de la parcelle de Papa Toko Michel à Mantsimou |
| | Dimanche 24 octobre | Trajet en bus pour Dolisie par la route |
| | Lundi 25 octobre | Périple en taxi-brousse pour Moukondo Yama et visite du champ de Papa Kengue |
| | Mardi 26 octobre | Périple en taxi partagé de Moukondo Yama à Brazzaville en passant par Dolise |
| | Jeudi 29 octobre | Départ pour Obouya |
| | 30 octobre | Visite de la ferme d'Obouya |

| | | |
|--|--------------------------|---|
| | 31 octobre | Visite de la ferme d'autruches du président |
| | 1 ^{er} novembre | Aller-retour en 4x4 à Tcherre et visite de la plantation de cacaoyers, rencontre d'autorités locales fixant les prix annuels de vente du cacao dans la région |
| | 2 novembre | Visite du port franc d'Oyo et de la ferme bovine d'Obouya |
| | 3 novembre | Visite de la fromagerie et du magasin « Au bon bœuf » vendant les produits issus de la ferme présidentielle et produits locaux |
| | 5 novembre | Entretien avec le directeur commercial de la société d'import/export de denrées alimentaires Guénin |
| | 8 novembre | Échanges avec le DG de la CNOP, récupération de rapports |
| | 9 novembre | Fin du séjour |

Secteur privé (agro-industriels, agriculteurs particuliers, grossistes, vendeuses, etc.).

Société civile et recherche (ONG, associations et chercheurs).

Institutionnels (membres d'un ministère et organisations internationales).